

**PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL  
Réunion du 25 mars 2005**



# S O M M A I R E

## Pages

Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général..... 13

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Contributions des E.P.C.I. ou des communes  
aux aides départementales à l'immobilier d'entreprise..... 17

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Politique de développement durable des territoires girondins –  
Soutien à l'animation des Pays ..... 19  
Appel à projets du Conseil Général de la Gironde pour des Agenda 21 Locaux –  
Soutien aux agenda 21 infra-départementaux –  
Aide à l'émergence et à la mise en cohérence des Agenda 21 en Gironde..... 21

### **CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES**

Actualisation des tarifs en vigueur aux Archives départementales de la Gironde..... 23

### **ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES**

Composition et fonctionnement du CO.DE.R.P.A. –  
Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées –  
en application de l'article 57 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ..... 24  
La coordination de l'action sociale en faveur des personnes âgées –  
Schéma d'organisation..... 28

### **COLLEGES ET ETABLISSEMENT SCOLAIRES DU 1<sup>er</sup> DEGRE**

Transfert des personnels techniques de l'éducation nationale –  
Avis sur le projet de convention provisoire de mise à disposition des services concernés . 34

### **INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL**

Dispositif R.M.I. – Programme Départemental d'Insertion – P.D.I. - ..... 39

## **HABITAT, LOGEMENT ET PRECARITE**

Mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales	
Propositions d'axes politiques sur le logement –	
Demande de délégation de compétence des aides à la pierre.....	47

## **INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE**

Décentralisation des routes nationales .....	59
--	----

## **RESSOURCES HUMAINES**

Créations et transformations de postes.....	65
Maintien en fonction de contractuels.....	67

## **FINANCES ET MOYENS**

Politique générale du Département de la Gironde en matière d'octroi de la garantie et caution d'emprunts dans le domaine sanitaire et social sous compétence départementale – .....	68
Droits de mutation - Période du 1 <sup>er</sup> juin 2005 au 31 mai 2006.....	70
Taxe différentielle sur les véhicules à moteur – campagne 2006 .....	71
Taux d'imposition de l'année 2005.....	90

## ***VŒUX ET MOTIONS***

Motion relative à la menace de fermeture du service d'urgence de l'Hôpital de La Réole.....	72
Motion relative aux énergies renouvelables.....	76
Motion contre le démantèlement du site de production de Sécurité Sociale de Villenave-d'Ornon .....	82
Motion sur le referendum de ratification par la France de la Constitution Européenne .....	85

**CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE**

**RÉUNION DU 25 MARS 2005**

*Après-midi*



# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 25 MARS 2005

Après-midi

Sous la Présidence de

**Monsieur Philippe MADRELLE**

**Présents** : MM. D'AMECOURT, AUGÉY, BARRAU, BENOIT, Mme BOST, MM. CARREYRE, CASTAGNET, CESAR, DARGUENCE, DARREMONT, DAVID, Mme DELAUNAY, M. DELAUX, Mme DEXPERT, MM. DORTHE, DUBOURG, DUCHENE, MM. FATH, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FLORIAN, FOULON, FROUIN, GARANDEAU, GAUBERT, GAUZERE, GLEYZE, HILAIRE, HOURNAU, JAULT, JEAN-JEAN, LAMAISON, LECAUDEY, LIMINIANA, LOTHAIRE, Ph. MADRELLE, MAGENTIES, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MM. MUR, PARIS, PERONNAU, PLISSON, RENARD, RESPAUD, SAVARY, SERRANO, LE TAILLANDIER DE GABORY, TOUZEAU, TRUPIN, VINCENT, YERLES.

**Excusés** : MM. CHALARD, DUSSAUT, Mme KEISER, MM. LAURENT, LEVEAU, REGERE, RIFFAUD, SOUBIE.

**La séance est ouverte à 14 heures 30.**

**Secrétaire de séance : Jean TOUZEAU.**

**M. LE PRÉSIDENT :**

Mes Chers Collègues,

La session plénière qui nous réunit cet après-midi s'inscrit dans la tradition propre à notre institution dans son classique calendrier budgétaire, puisqu'il s'agit de fixer ensemble les taux d'imposition. La dernière fois que nous nous sommes retrouvés dans cet hémicycle, au mois de décembre, au moment d'adopter notre Budget 2005, je vous faisais part de mes inquiétudes, de mes réserves... Inquiétudes qu'alimentait un climat économique et social particulièrement difficile, et des réserves qui concernaient l'absence d'assurance quant aux ressources à venir en compensation des charges nouvelles annoncées par l'État !

Trois mois après, que constate-t-on ? La situation n'a pas changé ! Le Gouvernement a choisi de pratiquer l'art de la défausse financière, transférant nombre de ses responsabilités sans les financements adéquats pour nous permettre de faire face... Alors que les premières mesures de la Loi du mois d'août ne s'étaient pas encore traduites par des transferts de compétences pour le Conseil Général, déjà l'État se désengageait discrètement...

Pour le dispositif de solidarité nationale que représente l'Allocation Personnalisée d'Autonomie des personnes âgées, en 2004, la compensation de l'État à ce chapitre se limitait à 41 %, alors même que les dépenses de l'A.P.A. progressaient, passant de 43 M€ en 2002 à 73 M€ l'an passé. L'État, aujourd'hui, n'a pris aucun engagement ! Le Conseil Général supporte désormais près de 60 % de la dépense ! Vous comprendrez mon inquiétude.

En matière de R.M.I., voici la belle formule que je vous sou mets, sans en changer un mot, livrée par l'État pour nous assurer de sa bonne foi. Il nous promet ainsi : "la compensation intégrale et concomitante, contrôlée et conforme à l'autonomie financière prévue dans la Constitution". Nous voilà rassurés ! En guise de "concomitance", nous sommes suspendus au contenu de la prochaine Loi de Finances fin 2005 pour compenser des dépenses faites en 2004 ! En guise d'intégralité, nous savons que la compensation est liée à une partie de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers, la T.I.P.P. qui, au mieux, stagnera voire régressera alors que le R.M.I. lui s'annonce à la hausse hélas ! Ainsi, pour le R.M.I., à la fin de l'année 2004, L'État devait toujours 10 M€ à la Gironde... Pour 2005, les choses ne se présentent pas mieux ! Les trois premiers mois voient l'écart se creuser entre la ressource de T.I.P.P. et le montant des allocations R.M.I. Ajoutons à cela que les circulaires, entourant le financement du R.M.I. n'hésitent pas à se contredire les unes les autres, celle de ce mois de mars annulant celle du 18 février !

Il faut dire que, devant la grogne qui monte de tous les départements, le Gouvernement, son Premier Ministre, sont dans l'embarras... C'est pourquoi, compte tenu de l'expérience que nous vivons et de ce que nous constatons sur la capacité de l'État à tenir ses engagements, je vous proposerai, mes chers collègues, de ne pas signer les conventions provisoires de mise à disposition des Services de l'Éducation Nationale qui nous sont proposées par Monsieur le Préfet, en application des décrets du 4 janvier dernier. Par ce vote de refus, il ne s'agit pas de faire obstacle à l'application d'une Loi. Elle s'appliquera, et nous l'appliquerons... Par ce vote, il s'agit de signifier à l'État que nous ne serons pas les victimes consentantes de sa stratégie de transfert des charges, qu'il ne peut plus supporter, sur les contribuables locaux ! En effet, et sans entrer ici dans les détails, si je prends l'exemple de la convention qui nous est proposée, elle ne tient pas compte du nombre de missions qui seraient désormais entièrement supportées par le Département - destiné à tout assumer ! -... telles que la gestion de la paie du personnel, la formation, le contrôle médical ; tout cela on n'en parle pas.

Ajoutons que les cadres d'emplois spécifiques des T.O.S. annoncés par la Loi ne sont pas encore créés !

Enfin, qu'en est-il du financement des postes occupés par des contrats C.E.S. et C.E.C., en place aujourd'hui ?



Au regard de telles interrogations, mes chers collègues, vous comprendrez que nous ne pouvons signer une pareille convention... Par ce refus, nous devons conduire l'État à réviser sa copie ou, en tout cas, à prendre en considération nos problèmes.

Que dire des routes où là aussi nous devons refuser avec vigueur des propositions à la fois imprécises et inacceptables !

Dois-je rappeler qu'au volet routier du Contrat de Plan, nous avons dû payer à la place de l'État - qui ne respecte même plus ce qu'il a signé ! - 4 M€ pour le Pont d'Aquitaine et l'A 630, et pallier ses carences en sollicitant la maîtrise d'ouvrage de certains travaux sur les Routes Nationales 137 et 215, pour un montant total de 18 M€ ! C'est dans ce climat là aussi de grande suspicion que l'on entend nous transférer une partie des routes nationales ! Là encore, je vous proposerai, mes chers collègues, d'émettre un avis défavorable sur le projet de décret de transfert, tant il comporte de zones d'ombre et fait peser des menaces sur notre collectivité. Le réseau dont le transfert nous est proposé exige à court ou moyen terme de lourds travaux de remise à niveau, en particulier pour sa sécurisation. De manière générale, ces routes-là n'ont pas, au cours des dernières années, fait l'objet d'investissements destinés à les maintenir dans un état satisfaisant. De plus, les compensations annoncées, calquées sur des investissements de l'État à minima, sont ridiculement faibles.

Le 9 mars dernier, à Toulouse, lors du Séminaire Interdépartemental sur la Décentralisation des Routes Nationales, organisé par l'Association des Départements de France, la réaction de mes collègues a été vive. Le Président du Conseil Général de l'Yonne, Henri De Raincourt, pourtant de la même couleur politique que le Gouvernement, a violemment dénoncé cette décentralisation qui "a tout - selon ses dires - d'un désengagement massif !" Toutes tendances politiques confondues, nombre de départements ont à l'occasion témoigné de leur avis défavorable ou pour le moins très réservé ; un avis dont certains ont pris acte d'ores et déjà en séance plénière ou le feront lors de sessions à venir. Le Val d'Oise, l'Yonne, tout comme l'Oise et les Côtes d'Armor, ou plus proches de nous les Landes, les Pyrénées Atlantiques, le Lot-et-Garonne et la Dordogne, sont opposés à ce transfert, du moins dans ces conditions. Sur 58 conseils généraux qui ont rendu publique leur position, 27 ont rendu un avis défavorable et deux ont pris acte avec réserve ! Aussi, mes chers collègues, je ne m'inscrirai pas dans la singularité en vous demandant de ne pas approuver ce projet de transfert de routes nationales !

Je n'entends pas refuser en bloc toute évolution de nos politiques liées aux réformes prévues par la Loi du 13 août 2004, quand il en va de l'intérêt de nos concitoyens, mais seulement dans ce cas..., et quand on nous décentralise véritablement des compétences et pas seulement des charges !

Ainsi s'explique notre demande de délégation de compétence des aides à la pierre, pour faire face à la pénurie de logements dénoncée par tous les partenaires institutionnels et les intervenants sociaux. La situation dans ce domaine est grave ! Il s'agit, en particulier, de favoriser le logement social. Pour cela, je vous proposerai, et Gilles Savary en particulier, de fédérer et de dynamiser les Plans Locaux d'Habitat de nos différents territoires et de fournir un cadre d'objectifs départementaux qui nous permette d'être réactifs face au besoin du terrain.

C'est aussi dans cet état d'esprit de vigilance et de responsabilité que s'inscrit notre proposition des taux d'imposition pour l'année 2005.

Au mois de décembre dernier, au titre de l'exercice 2005, nous avons inscrit un produit fiscal nécessaire à l'équilibre de notre Budget Primitif de 390 Millions 538.000 Euros, dont 25,12 M€ au titre des allocations compensatrices. Il convient donc, au vu des données, relatives aux bases – qui ne nous ont pas réservé de bonnes surprises ! – et aux allocations compensatrices notifiées par les services fiscaux, de fixer le taux d'évolution de la fiscalité départementale pour 2005. Nous prévoyons ainsi une augmentation moyenne des taux de l'ordre de 1,31 % pour la taxe d'habitation et les taxes foncières ; de 2,03 % pour la taxe professionnelle.

Je vous ferai remarquer, mes chers collègues, que la progression globale prévue par l'ensemble des autres départements de l'Hexagone, selon la source Dexia Crédit Local, s'affiche à 3,7 %. J'ajouterai que d'autres collectivités ont choisi de pratiquer des hausses considérables ; je citerai, entre autres : le Loir-et-Cher + 15 % ; la Marne + 13 % ; ou encore le Rhône + 8 %. Toutes ces collectivités d'ailleurs partageant les couleurs politiques du Gouvernement !

Si nous avons joué la carte d'une modération globale sur les taxes et choisi de faire progresser un peu plus vite la Taxe Professionnelle, c'est bien parce que toutes ces dernières années celle-ci a largement été épargnée par des réformes successives visant à en réduire l'assiette. Dois-je ajouter ici que l'exonération de deux ans sur les investissements à venir et la disparition de la fraction salaires n'ont guère eu d'effets sur l'évolution des embauches, hélas ! Aussi, pouvons-nous être sûrs que renforcer le taux de la Taxe Professionnelle ne pénalisera en rien les investissements nouveaux, d'autant que nous avons intérêt à figer nos positions à un niveau élevé, puisque nous ne sommes pas à l'abri d'une mauvaise surprise de réforme que prépare le Gouvernement... Je rappellerai pour mémoire la très mauvaise nouvelle qu'a constitué l'an passé la perte des bases de France Télécom, représentant plus d'un point de fiscalité ; une perte de bases de 40,2 M€ induisant un manque à gagner de 3,6 M€..., et qui se prolonge cette année avec une perte de bases de 3 M€ supplémentaires. Aujourd'hui, c'est le silence du côté du Ministère des Finances qui a prévu une compensation pour les communes mais pas pour les départements !

Enfin, j'ajouterai que le maintien des taux applicables en matière de vignette – pour la dixième année consécutive – mais aussi de droits de mutation, participe clairement de notre volonté de modération fiscale.

Face au comportement du Gouvernement, nous faisons front en redoublant de vigilance, de responsabilité et de courage, dans le respect des contribuables que sont aussi nos concitoyens.

Je vous remercie, mes chers collègues, de m'avoir écouté et je vais céder la parole aux divers rapporteurs, puis à Yves Lecaudey qui reviendra en détail sur la présentation de notre politique fiscale pour 2005.

Je donne la parole à Jean-Luc Gleyze pour le premier dossier.

## **CONTRIBUTIONS DES E.P.C.I. OU DES COMMUNES AUX AIDES DEPARTEMENTALES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE<sup>2</sup>**

Mesdames, Messieurs,

Par les contrats de développement durable, le Conseil Général participe au financement de zones d'activités et de pépinières d'entreprises, permettant aux territoires d'être irrigués par un réseau d'infrastructures économiques.

Par l'aide aux entreprises, et notamment par l'aide à l'immobilier, le Conseil Général entend favoriser la création d'emplois, conditions indispensables fixées contractuellement en contrepartie de l'aide accordée.

L'implantation d'une entreprise constitue une ressource fiscale nouvelle dont bénéficient les collectivités territoriales. C'est pourquoi en 2003, le Conseil Général avait conditionné son intervention pour une aide à l'immobilier d'entreprise par la participation financière des groupements de communes concernés par le projet immobilier. Pour adapter plus précisément notre intervention aux réalités locales, Monsieur le Président propose de modifier notre régime d'aide pour mieux associer le partenaire local à l'implantation de l'entreprise, en modulant le montant de sa contribution en fonction de la situation et de ses potentialités. Quatre critères principaux seront pris en compte pour moduler cette contribution :

- le potentiel fiscal,
- l'effort fiscal,
- le nombre de demandeurs d'emplois,
- le nombre de bénéficiaires du R.M.I.

Outre ces critères généraux, d'autres éléments spécifiques pourront être pris en considération, comme par exemple l'effort de la collectivité déjà consenti pour l'accueil de l'entreprise au travers des rabais sur le prix de vente du terrain, apprécié en fonction de l'estimation des Domaines.

Au vu de la proposition de financement faite par le Conseil Général (sa participation, ainsi que la participation locale escomptée), le président de l'E.P.C.I. déterminera si la contribution doit être prise en charge par la C.D.C. ou par la commune d'implantation. Cette proposition de contribution fera l'objet d'une négociation entre l'E.P.C.I. ou la commune pour décider du montant définitif de la participation. Il pourra par ailleurs, dans certains cas, être proposé de dispenser de toute contribution des E.P.C.I. ou des communes en fonction de leur situation spécifique.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver les modifications de notre régime d'intervention en faveur de l'immobilier d'entreprises selon les modalités énoncées dans le rapport.

**AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORABLE  
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX  
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
DES TERRITOIRES GIRONDINS  
Soutien à l'animation des Pays**

**Rapporteur : Bernard CASTAGNET**

Mesdames, Messieurs,

Dès 1999, le Conseil Général s'est prononcé en faveur d'une politique destinée à accompagner les territoires qui se sont engagés dans la démarche "Pays", au titre de la loi du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire.

C'est l'assemblée plénière du 4 septembre 2001 qui a défini à une nouvelle procédure contractuelle : le Contrat de Développement Durable, décliné annuellement en Contrat Opérationnel et signé par le Président du Conseil Général et les maires de la C.U.B. ainsi que les Présidents des Communautés de Commune.

Un Fonds de Développement Durable a été constitué pour soutenir les projets innovants et accompagner l'animation des Pays par un financement dégressif sur cinq ans.

Toutefois, cette procédure, mise en place depuis 2000, arrive aujourd'hui à son terme. Le Conseil Général ayant mesuré l'intérêt et l'apport des Pays, en terme d'aménagement du territoire, souhaite contribuer à la pérennisation de leur action en prolongeant son soutien par une participation de 15 000 € par an, pendant trois ans.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'accepter cette prolongation.

**AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Guy TRUPIN :**

Bien évidemment, j'approuve, ô combien, l'initiative du Conseil Général. Je voudrais rappeler seulement que les pays sont de création récente, et ils commencent à prendre leur dimension. Pour cela il a fallu convaincre, il a fallu organiser et mettre en route un fonctionnement qui a nécessité compétences et disponibilité. Aujourd'hui, on s'interrogeait fortement sur la pérennité des aides départementales et régionales. Je suis très heureux d'apprendre et de saluer l'aide du département qui va nous permettre, Monsieur le Président,

d'être un relais de toutes les actions qui sont actuellement entreprises. Dans le cadre de ces relais notamment vous aviez demandé que les conseils de développement aient un rôle important ; ce rôle important, nous sommes en train, avec mes collègues présidents de pays, de le mettre en place, et pour cela il nous fallait une aide complémentaire du Conseil Général, et je vous remercie d'y avoir accédé.

## **DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Philippe PLISSON :**

Avant d'entrer dans le dossier suivant, je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Guy Trupin, et dire qu'on a bien compris que ces pays qui sont des lieux d'organisation et de coordination des intercommunalités sur des territoires pertinents avaient des difficultés à continuer d'exister si le département leur lâchait la main. Donc il y a une aide qui a été votée, le Président a accepté que l'on continue ce soutien. Il faut quand même que les pays soient bien conscients qu'à un moment donné il faudra qu'ils volent de leurs propres ailes et qu'ils vivent sans être sous perfusion du Département. Donc cette aide est limitée dans le temps et elle devrait normalement avoir une fin. Il faut que chacun soit bien conscient que l'autonomie des pays passera par leur indépendance financière.

### **Guy TRUPIN :**

Dont acte.

**APPEL A PROJETS DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE  
POUR DES AGENDA 21 LOCAUX  
Soutien aux agenda 21 infra-départementaux  
Aide à l'émergence et à la mise en cohérence des Agenda 21 en Gironde**

**Rapporteur : Philippe PLISSON**

Mesdames, Messieurs,

Dès 1999, le Conseil Général de la Gironde a décidé de s'engager dans la voie du développement durable avec la structuration du territoire girondin en Pays et Intercommunalités, l'intégration de nouvelles méthodes de travail et de coopération, et enfin le lancement d'études stratégiques et prospectives sur le département et les territoires. Ces acquis constituent le fondement de notre démarche "Agenda 21" de la Gironde lancé en juin dernier. Parallèlement, plusieurs collectivités girondines ont manifesté leur intérêt pour engager une démarche similaire.

Il nous est donc proposé de compléter notre dispositif en accompagnant et en facilitant le déroulement de ces projets infra-départementaux, en complémentarité et en harmonie avec notre Agenda 21. Le présent dispositif complète la délibération du BP 2005 relative à la politique territoriale. L'inscription des principes du développement durable dans l'action publique pourrait se faire selon la formule d'un appel à projets dont les principes seraient les suivants.

D'abord les objectifs :

- permettre une lisibilité et une cohérence de l'action publique aux différents échelons territoriaux, en articulation avec l'Agenda 21 du Département,
- inciter les collectivités locales à inscrire les principes du développement durable dans leur politique publique, notamment sur les aspects de la participation, de la transversalité et de l'évaluation,
- favoriser l'émulation et le transfert d'expériences entre les collectivités locales en Agenda 21.

Pour atteindre ces objectifs, il est proposé d'apporter une aide à l'ingénierie interne pendant trois ans, correspondant au financement d'un demi poste dédié à l'Agenda 21, dans la limite d'une assiette plafonnée à 40 000 € par an durant trois ans.

Par ailleurs, un accompagnement méthodologique pourra être apporté par la mission Agenda 21 et nos services. La mise en synergie des démarches se ferait au sein d'un Conseil Départemental des Agenda 21 locaux, afin d'assurer la coordination d'ensemble et de favoriser les échanges d'expériences et des bonnes pratiques de développement durable en Gironde. Cet outil intégrerait les évaluations des différentes démarches à l'échelon girondin, de façon ascendante, descendante et transversale.

Les modalités et les critères du présent appel à projets ont été exposés et discutés le 11 février dernier, à la Maison de la Promotion Sociale, avec l'ensemble de nos partenaires territoriaux (Pays, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération, Communes de la C.U.B.), ainsi qu'avec la Région Aquitaine, la Direction Régionale de l'Environnement et l'ADEME.

Le soutien départemental sera accordé si les conditions suivantes sont réalisées :

1. présentation d'une délibération de la collectivité relative à l'Agenda 21 local comme stratégie d'amélioration,
2. "publicisation" du lancement de l'Agenda 21,
3. désignation d'un chef de projet et d'un élu référent,
4. adoption d'une méthodologie privilégiant la participation et la transversalité (articulation avec l'Agenda 21 de la Gironde),
5. évaluation participative,
6. présence du Conseil Général au comité de pilotage local, ainsi que l'engagement de la participation active d'un représentant de la collectivité bénéficiaire au Conseil Départemental des Agenda 21 locaux de la Gironde.

La durée du présent appel à projets est de trois mois : du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juillet 2005, pendant laquelle les collectivités candidates peuvent faire connaître leur intention et déposer un dossier. L'ensemble des conditions pour participer à cet appel à projets est présenté dans la fiche technique annexée au rapport.

En conclusion, Monsieur le Président nous propose :

- de lancer cet Appel à projets pour les Agenda 21 locaux en Gironde, selon les modalités de soutien, les critères et l'échéancier figurant en annexe à son rapport,
- d'adopter le principe de la création d'un Conseil Départemental des Agenda 21 en Gironde.

**AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Guy TRUPIN :**

Très brièvement, l'appel à projet de l'Agenda 21 a pour objet de faire travailler les neurones des élus, et je peux dire au rapporteur et au Président que les neurones des élus travailleront et vous présenteront des projets qui s'inscriront parfaitement dans la politique novatrice que met en place le Conseil Général.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**



**ACTUALISATION DES TARIFS EN VIGUEUR  
AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA GIRONDE**

**Rapporteur : Martine FAURE**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 juin 2001, ont été fixés en euros les prix de vente des ouvrages et produits divers pouvant être acquis par les usagers de la Direction des Archives départementales, à savoir :

- Inventaires et répertoires, recueils, publications, catalogues, d'une part,
- et photocopies et microfilms, d'autre part.

L'installation d'un nouveau studio photo consacré aux commandes des lecteurs des Archives oblige à modifier de manière systématique les modalités de prestations en terme de reproduction. C'est pourquoi, Il a donc paru nécessaire de revoir l'intégralité des tarifs pratiqués selon les modalités détaillées dans le rapport du Président.

Il nous est donc proposé de bien vouloir adopter cette nouvelle tarification qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2005.

**AVIS DE LA COMMISSION CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES : FAVORABLE  
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX  
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CO.DE.R.P.A. –  
Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées -  
en application De l'article 57 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004**

**Rapporteur : Bernard GARANDEAU**

Mesdames, Messieurs,

L'article 57 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, place auprès du Président du Conseil Général le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées en tant qu'instance consultative. Déjà le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en direction des personnes âgées a confié au CODERPA le rôle de lieu de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par l'action gérontologique sur le plan départemental (axe 3 : favoriser la coordination des actions et des intervenants autour de la personne âgée, proposition 3.1). Cette disposition législative ouvre la collaboration déjà active mise en place depuis plusieurs années, puisque le Conseil Général en assurait la Vice-Présidence, la Présidence étant assurée par le Préfet.

Le nouveau CODERPA doit véritablement être le lieu de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'action gérontologique sur le plan départemental. Sa composition doit être renforcée, et doivent être mis à sa disposition des moyens matériels de fonctionnement indispensables à cette fonction.

La participation des différents acteurs sera organisée en quatre collèges dont vous avez le détail dans le rapport de présentation et qui seront :

1 - Le collège des organisations et associations représentatives, sur le plan local, des retraités et des personnes âgées (18 membres titulaires et de 18 membres suppléants).

2 - Le collège des représentants des professions concernées par l'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées (14 membres titulaires et de 14 membres suppléants).

3 - Le troisième collège des représentants les collectivités locales et des principaux organismes financeurs (17 membres titulaires et 17 membres suppléants).

4 - Le quatrième collège regroupera des personnes ou organismes dont l'action, les travaux seront un apport enrichissant la réflexion du CODERPA (5 membres).

La présidence du CODERPA est assurée par le Président du Conseil Général, qui sera représenté par Monsieur Bernard GARANDEAU, vice-président en charge de la Solidarité

Le CODERPA définira son mode de fonctionnement après son installation, en adoptant son règlement intérieur. Il élira en son sein un bureau et définira ses commissions de travail.

Il se réunira en assemblée plénière et son secrétariat sera assuré par les services de la DGAS.

**AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES,  
PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX  
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**René SERRANO :**

Qu'il me soit permis, bien que je ne sois pas un spécialiste du CODERPA, d'insister sur une chose qui mérite d'être soulignée. Cette instance désormais est placée sous la seule autorité du Président du Conseil Général, et dans cette nouvelle organisation cet organisme est donc placé auprès du Président du Conseil Général, bien entendu à titre consultatif, et pour l'aider dans son travail d'approche pour tout ce qui concerne à la fois les personnes âgées et les retraités.

Je voudrais faire quelques remarques générales dont mon collègue Bernard Garandea voudra bien prendre note, car il s'agit de la représentation des retraités. Ce CODERPA est bien un organisme départemental. Alors s'agissant désormais d'un CODERPA relevant uniquement de la responsabilité administrative et financière du Conseil Général, il semblerait logique que les seules organisations de retraités ayant une représentativité démocratique très locale y soient représentées. Ce que l'on peut constater, sur le contenu des collèges, ce CODERPA nouvelle formule va être composé de 60 à 65 membres, et même plus, donc cela va être un organisme très lourd. Je crois que sur les représentations qualifiées, s'agissant des membres désignés, il paraît important de s'assurer que ces personnes siègent de façon régulière au précédent CODERPA déjà. D'autre part, afin de préserver la maîtrise de cette instance, il semblerait aussi logique que le nombre de représentants des organisations syndicales soit de trois titulaires au moins et de trois suppléants, et en raison d'un risque plus grand de voir le nombre diminuer au cours des trois années de mandat et d'assurer une représentation effective de cette instance dans les différents conseils d'administration ou comités où sa présence est nécessaire.

Je voudrais faire savoir à mes collègues que, concernant les retraités, le régime général a dénombré pour 2004 : 204 000 ressortissants sur le département, et que le nombre de retraités dans notre département a augmenté entre 1994 et 2004 de 25 %. Ce qui fait qu'aujourd'hui entre 60 ans et 84 ans, vous avez 183 422 retraités, soit 89 % du nombre de retraités. C'est vous dire que les chiffres parlent d'eux-mêmes, et qu'à travers le CODERPA, notre Président, notre assemblée, peuvent trouver en son sein un des moyens majeurs de communiquer sur la politique sociale en faveur des personnes âgées et des adultes handicapés majeurs.

Je tiens aussi à souligner qu'il serait peut-être intéressant, je n'en fais pas une exigence, de regarder la composition, du moins du premier collège, ainsi que du collège concernant la représentation des professionnels de santé et organismes divers, puisqu'il s'agit d'un CODERPA départemental, on peut se poser la question de savoir pourquoi tant de

confédérations nationales, d'unions nationales, de fédérations nationales, y sont représentées ? Il serait hautement souhaitable que l'ensemble de ce CODERPA, surtout ceux qui font la vie des retraités tous les jours, aussi bien les élus, les acteurs que les syndicats, soit en grande majorité en représentation girondine et non pas extragirondine.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Avant de redonner la parole, je voudrais saluer les élèves des classes de Cours Élémentaire deuxième année, Cours Moyens de première et deuxième années des communes de Lignan de Bazas et du Pian sur Garonne, et je voudrais les féliciter de s'intéresser à la vie démocratique de leur département, sans oublier de saluer mes collègues enseignants.

#### **Applaudissements.**

#### **Michel HILAIRE :**

Juste une remarque pour souligner la misère actuelle des moyens qui sont mis à disposition du CODERPA pour effectuer son travail. Le CODERPA bute sur des questions très simples aujourd'hui de secrétariat. Aussi je me félicite que la question des moyens soit posée directement dès cette première délibération, parce que la question des moyens est inséparable de l'efficacité du CODERPA et du respect que l'on doit à cette institution, à sa sagesse, à la sagesse de nos aînés, et à l'intelligence collective qui peut se dégager de cette institution, à condition qu'on lui donne les moyens d'effectuer son travail. Merci.

#### **Bernard GARANDEAU :**

Je souhaiterais répondre à mes collègues qui sont intervenus sur ce dossier, et dont les interventions sont d'ailleurs tout à fait empreintes de bon sens. Bien sûr lorsque le CODERPA, qui existait déjà, a été remis en cause, et que de par la loi il devenait de vocation départementale, il devait donc être pris en compte au niveau du département. Nous avons reçu de nombreuses interventions venant de la part de représentants officiels d'organisations, notamment syndicales, représentant les retraités, que j'ai écoutées avec beaucoup d'attention, mais également d'autres organisations, qui bien que souvent répondant à une appellation nationale ont des correspondants sur place qui méritent d'être entendus bien évidemment.

Alors sur ce plan-là, nous avons été partagés entre un choix important qui est celui de faire en sorte que les différents partenaires qui s'expriment dans le CODERPA actuel puissent continuer à s'exprimer, qu'il n'y ait pas de frustration fondamentale sur ce sujet-là, tout en ayant une plus grande légitimité encore si possible pour que le CODERPA soit auprès des instances départementales l'organisme de concertation et de conseil, je dirai le petit Conseil Economique et Social en matière de gérontologie, et faire en sorte que nous ayons une représentation aussi efficace que possible des avis exprimés par les différents partenaires.

Alors il est certain que le domaine des retraités est particulièrement bien représenté par les organisations représentant les retraités. Mais il y a le domaine du vieillissement, et sur ce sujet-là l'aspect sanitaire intervient particulièrement, et il nous faut faire intervenir un certain nombre de personnes nous éclairant sur des évolutions de pathologie. Je pense notamment aux

pathologies du type Alzheimer, dont la situation n'est malheureusement pas stabilisée, et pour lequel nous constatons des évolutions sensibles actuellement.

Donc la proposition qui vous est faite tient compte de l'ensemble de ces souhaits, et bien sûr elle pourra évoluer dans le temps en fonction de la représentation réelle. Peut-être qu'un certain nombre d'associations à qui on propose d'être associées à ces travaux feront preuve de peu d'assiduité, auquel cas on leur indiquera que finalement ils n'ont peut-être pas lieu de solliciter une participation ultérieure. Mais en tout état de cause au départ, je me vois mal leur dire qu'ils n'ont pas la parole sur un sujet qui les concerne.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**LA COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE  
EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES : SCHEMA D'ORGANISATION**

**Rapporteur : Bernard GARANDEAU**

Mesdames, Messieurs,

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, définit un nouveau rôle au département qui devient le chef de file de l'aide sociale et de l'action sociale. Le département définit et met en œuvre l'action sociale en faveur des personnes âgées. Il coordonne, dans le cadre du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale, les actions menées par les différents intervenants, définit des secteurs géographiques d'intervention, et détermine les modalités d'information du public.

Pour la mise en œuvre de cette compétence, le département s'appuie notamment sur les Comités locaux d'information et de coordination autorisés, et il veille à la cohérence des actions respectives des C.L.I.C. et des équipes médico-sociales intervenant dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie. Il appartient donc aujourd'hui au Conseil Général de définir le cadre des coordinations locales et de rendre ce dispositif opérationnel.

La coordination institutionnelle fait l'objet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 d'une convention de coordination gérontologique signée entre le Conseil Général et divers partenaires, et d'autre part une convention particulière avec le PACT Habitat Développement de la Gironde organise l'action autour du logement pour les personnes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale, adopté par notre Assemblée en juin 2003, a fixé les principes d'organisation des coordinations locales. Il convient aujourd'hui de les confirmer, de les adapter à la nouvelle législation, et de les rendre opérationnels là où elles ne le sont pas.

La coordination gérontologique s'inscrit dans une démarche territoriale qui vous est rappelé dans le rapport de présentation, soit en zone rurale au travers des Pays, et en zone urbaine sur la CUB découpée en quatre pôles.

Le financement s'organise dans le cadre du contrat de développement durable et s'appuie sur une logique de cofinancement avec les collectivités territoriales partenaires.

La fonction d'accueil, d'information téléphonique et d'orientation est assurée par le Numéro Vert Départemental qui s'oriente vers une mission générale de plate-forme d'information sociale en direction des personnes âgées.

Les coordinations devront être portées par des structures publiques, et elles devront s'articuler avec nos équipes médico-sociales installées progressivement sur les territoires et se

mettre en place de façon coordonnée avec le Numéro Vert Départemental pour les personnes âgées. Deux Comité locaux d'informations et de coordination fonctionnent déjà sur ce schéma : celui du territoire CUB Nord-Ouest, et territoire CUB Rive Droite. Il convient de développer ce dispositif sur l'ensemble des territoires au cours de l'année 2005, afin d'avoir une organisation opérationnelle de la coordination gérontologique au plus tard à la fin de l'année 2005.

Les missions de ces coordinations sont les suivantes :

- la mise en place d'un centre ressources et de coordination pour les professionnels,
- l'accueil, l'écoute, l'information, le conseil et le soutien aux familles,
- l'évaluation des besoins et l'élaboration d'un plan d'actions personnalisé hors situation APA,
- la mise en œuvre, le suivi, l'adaptation des plans d'actions.

L'équipe opérationnelle de la coordination, composée d'au moins trois personnes : un responsable de coordination, un travailleur social et une secrétaire, assure l'animation du réseau, la circulation de l'information et la mise en œuvre de la coordination autour de la personne, sans se substituer aux missions des acteurs locaux déjà existants. Elle renforce leur synergie. Cette synergie sera renforcée par la localisation de la coordination et de l'équipe médico-sociale dans un même lieu.

Afin que l'ensemble des territoires soient couverts, Monsieur le Président propose de lancer un appel à projet auprès des pays et des communes de la CUB non dotés d'une coordination gérontologique opérationnelle sur les bases définies dans le rapport.

Dans la mesure où le partenariat ne pourrait se mettre en œuvre sous cette forme, il est prévu d'organiser à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 la coordination gérontologique autour de nos équipes médico-sociales. Leurs moyens devront être renforcés afin qu'elles soient en mesure de mettre en place ce réseau des acteurs locaux autour de la personne, et de développer de façon plus forte l'action gérontologique, sur les critères déjà évoqués.

Monsieur le président nous demande de bien vouloir adopter ces orientations et propositions.

**AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Jean-Jacques PARIS :**

Une petite idée à mettre en discussion. Maintenant que notre collectivité locale est devenue le chef de file de l'action sociale, et notamment voit ses prérogatives en matière d'action en direction des personnes âgées énoncées de manière très précise, nous avons une

tâche très importante. Et il faudrait rapidement mettre en œuvre un travail de concertation avec l'ensemble des partenaires pour consolider le service public que cette mission entraîne. Cela va être très important, notamment en ce qui concerne l'aide à domicile. Un département qui compte à peu près 170 associations intervenant à domicile, nous ne pouvons pas, je le crois très profondément, laisser les choses en l'état. Pourquoi ? Cet émiettement de l'intervention pèse très lourdement, tout à la fois sur les conditions de vie et de travail des professionnels, et bien entendu sur les conditions d'exercice du service rendu aux personnes âgées. Il est de notre responsabilité de créer les conditions de la réflexion, de la concertation, pour que nous favorisions une structuration d'un service public départemental en direction des personnes âgées.

De plus, les mesures gouvernementales qui ont changé les conditions d'octroi de l'A.P.A., notamment en augmentant la participation des familles, des allocataires, pénalisent de nombreuses personnes aujourd'hui, particulièrement au moment du renouvellement de l'APA, et entraînent souvent, il faut le dire, des réductions de ces services. Donc il nous faut engager sans tarder ce travail, bien sûr avec la présence des élus, de telle manière à dégager, après une observation très précise, des orientations et des objectifs susceptibles de répondre à cette demande très importante d'intervention en direction de nos anciens.

La deuxième idée, et je sais que les services y travaillent, et peut-être d'autres que moi sont interpellés sur ces questions, est qu'il faudrait mettre en œuvre un observatoire pour les familles d'accueil, les familles qui reçoivent des personnes âgées à domicile. Nous avons pris beaucoup de précautions mais il y a encore des questions à se poser, et nous devrions avoir une évaluation avec les élus, devant les élus, devant l'assemblée, sur la qualité de service dans les familles d'accueil de personnes âgées. Je vous remercie Monsieur le Président.

**Guy TRUPIN :**

A la faveur de ce rapport, l'intervention de Jean-Jacques Paris amène une remarque. Effectivement, il existe de multiples associations qui traitent du problème de l'aide à domicile des personnes âgées, et c'est un tissu extraordinaire de proximité qui permet chaque jour d'envoyer chez des milliers de personnes âgées une aide ménagère, une aide à l'alimentation, une aide au transport, une présence humaine irremplaçable. Actuellement, ces 170 associations sont mues par des bénévoles, qui sont un réseau irremplaçable, que nous devons prendre en compte, car s'ils disparaissaient il faudrait mettre à leur place un réseau de fonctionnaires, et cela est toujours lourd à réaliser.

Je crois qu'il faut être très attentif au maintien de ces associations et leur donner les moyens de perdurer.

**Nicolas FLORIAN :**

Je voudrais poser quelques questions, sachant que l'on votera ce dossier. Le rapporteur parle de négociations en cours, notamment sur le C.L.I.C. de Bordeaux. Sur la présentation du schéma, je n'ai rien à dire en particulier. Simplement quelques questions sur le financement qui se fera dans le cadre du développement durable. Quelles sommes seront engagées, qu'est-ce qui est prévu exactement ?



Pour le C.L.I.C. de Bordeaux, vers quoi se dirige-t-on exactement ? Et je voudrais rappeler, c'est une expérience plus locale que chacun a pu vérifier dans sa commune, dans son canton, le travail fourni jusqu'à maintenant par les C.C.A.S. à ce niveau-là. Je sais qu'ils seront associés, bien entendu, mais c'est une prise en charge très importante de la part des C.C.A.S. dans les communes.

**Alain DAVID :**

Je remercie le Conseil Général, et en particulier son personnel, les élus, qui ont permis la mise en place des C.L.I.C., et notamment le C.L.I.C. de la rive droite qui fonctionne très bien, comme l'a dit Bernard Garandeau, de façon à aussi mettre en évidence le travail réalisé par Bernard Horbette, qui a été un des animateurs de ce C.L.I.C. et de sa mise en place, et qui n'a ménagé ni son temps ni son énergie pour rencontrer les maires, les élus de toutes les communes de la rive droite, et de stabiliser ce C.L.I.C. des Hauts de Garonne et de la rive droite.

Une autre intervention à propos du logement des personnes âgées. Mon inquiétude va vers l'attribution par l'Etat des P.L.U.S. pour la construction des logements des personnes âgées. Actuellement les P.L.U.S. sont priorisés de la manière suivante : accordés au niveau du logement des familles, accordés au niveau du logement des étudiants, et le troisième volet est le logement des personnes âgées et des handicapés. Or, il se trouve qu'en Gironde aucune priorité n'est donnée pour ce troisième volet. Donc j'attire l'attention du Conseil Général, de façon à sensibiliser à la fois le Préfet et la D.D.E. pour l'attribution de P.L.U.S. pour le logement de personnes âgées, et en particulier pour la construction de maisons de retraite médicalisées nécessaires pour la fin de vie des personnes âgées. Aujourd'hui cette pénurie grève terriblement le budget de ces projets de construction, et malgré l'aide du Conseil Général qui remplit sa mission, on assiste à l'absence complète d'engagement de l'Etat de ce côté-là. Donc il faut relancer et mettre en évidence la nécessité d'attribution de P.L.U.S. sur la construction de maisons de retraite médicalisées, et en particulier (tout à l'heure on parlait d'Alzheimer) les établissements d'accueil de ces malades sont aussi une nécessité et passent aussi par l'attribution de P.L.U.S. Il est très important de sensibiliser l'Etat, et en particulier localement sur l'attribution de ces aides qui sont essentielles au montage des dossiers.

**Serge LAMAISON :**

Par rapport aux interventions que je viens d'entendre concernant à la fois les C.L.I.C. et l'aide à domicile, effectivement il y a une relation qui a été faite. L'aide à domicile peut trouver dans le schéma des C.L.I.C. l'idée d'une organisation globale au titre d'un schéma départemental. Pour être Président d'une assez grosse association de l'aide à domicile du Haut Médoc, nous ne sommes pas dans le bénévolat, comme Guy Trupin l'a indiqué, nous sommes dans le professionnalisme pur et dur, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de bénévoles, à part les deux ou trois élus dont je suis, qui assurent un poste de Président, de Trésorier, mais qui supervisent. Je pense que nous avons une association qui fonctionne plutôt bien, même s'il y a eu quelques années des difficultés pour équilibrer, avec l'insuffisance des crédits d'Etat et la prise en charge au niveau des frais de personnel en particulier. Nous sommes aujourd'hui, grâce à la décentralisation, la prise en compte par le Conseil Général en fin de compte, à l'établissement des budgets pour 25 associations, pour l'UDASSAD départemental de la Gironde qui en a 32 dans son réseau. J'ai eu une discussion avec le Président il y a quelques jours, c'est vrai qu'il faut que nous nous organisions encore mieux, encore plus fortement.

Nous ne sommes pas dans le secteur rural où le bénévolat joue un rôle essentiel, et je suis d'accord avec Guy Trupin pour dire que ce bénévolat doit être conservé, mais je crois qu'il faudra, dans le cadre d'un schéma départemental, savoir allier les deux systèmes. Un système de bénévoles et un système de professionnels, les deux peuvent exister, et aussi au milieu viennent se mixer les C.C.A.S. en particulier. Je pense que les C.L.I.C. peuvent être des espaces intéressants pour organiser et de coordonner tout cela au niveau des territoires.

**Bernard GARANDEAU :**

Je me félicite du nombre d'interventions qui se sont exprimées sur le thème des personnes âgées, parce que c'est la preuve d'une préoccupation importante de notre collectivité sur un sujet de société.

J'ai eu l'occasion de vous dire combien je pensais que l'A.P.A. était un pas en avant important réalisé par la société en direction des personnes âgées. Ceci dit l'A.P.A., sans une coordination sur le terrain, ne porterait pas complètement ses fruits. Et donc il y a la nécessité de traiter beaucoup de problèmes connexes. Dans les problèmes connexes évoqués, celui notamment de la coordination des associations ou des organismes, puisqu'il y a les deux, on va même parfois sur des collectivités territoriales qui gèrent en régie directe des services d'aide à domicile des personnes âgées. On a bien sûr des C.C.A.S., on a aussi des associations. 170 organismes c'est beaucoup pour les coordonner, s'assurer de leur cohérence, et pour les tarifier, puisque la loi nous a confié également cette mission.

Il faut donc, sans pour autant nier l'intérêt qu'il peut y avoir à avoir un tissu associatif, un tissu bénévole important dans ce domaine-là, qui est la preuve de l'intérêt de la société à cette solidarité de proximité à laquelle nous tenons tant, rendre plus professionnelle cette action, plus conforme aux besoins. C'est la raison pour laquelle nous allons lancer un schéma départemental d'intervention et d'aide aux personnes âgées, de façon à ce que nous puissions, de manière la plus concertée possible, faire des propositions au niveau départemental qui soient les plus cohérentes possibles.

En ce qui concerne les questions de Nicolas Florian concernant le financement des C.L.I.C., j'ai dit tout à l'heure que le Département s'engageait sur les territoires indiqués à mettre à son compte les moyens minimum pour qu'un C.L.I.C. puisse fonctionner. Nous souhaitons vivement que les territoires ressentant les bienfaits que pourrait apporter leur aide sur ce domaine-là puissent venir s'impliquer auprès des services départementaux mis en place, pour faire en sorte que le C.L.I.C. soit plus complet, plus performant, plus crédible et plus proche du terrain.

En ce qui concerne le C.L.I.C. de Bordeaux, il faut savoir que la responsabilité de coordination gérontologique ne nous est attribuée que depuis cette année et qu'auparavant l'Etat avait apporté quelques crédits pour lancer ce mouvement. On ne peut que s'en féliciter d'ailleurs. Un certain nombre de structures avaient fait acte de candidature pour devenir C.L.I.C. Au niveau départemental dans le comité de pilotage mis en place par l'Etat et sous la responsabilité du Préfet et du D.D.A.S.S., nous avons demandé à ce que les C.L.I.C. mis en place soient cohérents avec l'esprit de ce que nous indiquons maintenant, c'est-à-dire qu'il s'agisse bien de service public, qu'ils soient indépendants des services prestataires, et qu'ils correspondent à des territoires cohérents. Le C.C.A.S. de Bordeaux correspond à un territoire cohérent, c'est un organisme public, et donc bien entendu le C.C.A.S. a mis en place un

C.L.I.C. sur Bordeaux qui répond aux conditions que nous prescrivons. Mais par contre ce C.L.I.C. s'est mis en place sans coordination particulière avec le Département, ce qui est tout à fait légitime d'ailleurs puisque nous n'étions pas dans le circuit à l'époque. Maintenant que nous le sommes, nous avons engagé un partenariat et des discussions avec le C.L.I.C. de Bordeaux pour faire en sorte qu'il rentre dans le contexte de ce que souhaitons à ce niveau-là. Je ne doute pas que nous arrivions à un accord rapide sur le sujet, étant donné que les actions sont totalement cohérentes.

Pour ce qui est du logement des personnes âgées, dont le problème a été souligné par Alain David, le logement est un problème global sur le plan social, important pour tout le monde ; il l'est plus particulièrement pour certaines catégories de nos défavorisés de nos populations, notamment les anciens et les handicapés, et pour se faire il est nécessaire de traiter les choses de façon spécifique.

Enfin, pour ce que dit Serge Lamaison concernant l'aspect à la fois professionnel et à la fois bénévole et associatif de l'action en faveur des personnes âgées, j'y ai répondu dans la première partie de mon intervention.

Voilà donc, Monsieur le Président, mes chers collègues, l'avis que nous avons pour l'instant. Je vous invite tous à participer activement aux concertations qui auront lieu dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de service des personnes âgées, de façon à ce que nous puissions avoir dans ce domaine-là, par rapport aux associations, par rapport aux différents partenaires, aux professionnels, au monde universitaire, par rapport à tous ceux qui ont une compétence en matière de gérontologie, les avis les plus croisés possible nous permettant de figer une politique que nous suivrons ensuite, comme nous l'avons fait pour les schéma départemental d'accueil des personnes âgées, dont je m'aperçois qu'il fait l'unanimité et qu'il est la pièce maîtresse de réflexion de tous les acteurs, quels que soient leurs opinions et leurs intérêts de ces questions-là sur notre territoire.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**TRANSFERT DES PERSONNELS TECHNIQUES  
DE L'EDUCATION NATIONALE**  
**Avis sur le projet de convention provisoire de mise a disposition  
des services concernes**

**Rapporteur : Alain MAROIS**

Mesdames, Messieurs,

Le décret 2005-2 du 4 janvier 2005 a approuvé la convention provisoire type, pour la mise à disposition des personnels techniques, ouvriers et de service, transférés aux Départements par la loi du 13 août 2004, relative aux Libertés et Responsabilités locales.

Comme prévu par le décret du 4 janvier 2005, le Préfet propose au Président du Conseil Général de signer la convention provisoire de mise à disposition des personnels T.O.S. et des services du Rectorat transférés au Département. A défaut de signature, un arrêté interministériel définira cette mise à disposition.

Le projet de convention proposé fait ressortir un déficit permanent entre l'effectif théorique, calculé par application des critères du Rectorat, et les postes réellement pourvus. La prochaine rentrée scolaire se fera ainsi à moyens constants, malgré la création du collège de Marcheprime et l'extension d'autres établissements, par redéploiement des moyens existants.

Un écart sur le recensement des personnels à contrats temporaires (C.E.S. et C.E.C.) est constaté, et leur transfert ne sera pas complètement compensé financièrement.

Par ailleurs, cette convention minore le coût d'un certain nombre de missions qui devront être assumées par le Département, comme l'action sociale en faveur des personnels, les contrôles médicaux, la formation continue, la gestion de la paie.

Enfin, de façon plus générale, des interrogations demeurent quant à la création d'un cadre d'emploi spécifique à ces personnels au sein de la fonction publique territoriale, et à la compensation financière liée au différentiel du coût de la cotisation employeur à la C.N.R.A.C.L., plus élevée que celle précédemment assumée par l'Etat.

En conclusion, pour tenir compte de l'ensemble de ces incertitudes, Monsieur le Président vous propose de ne pas signer la convention provisoire de mise à disposition des services.

**AVIS DE LA COMMISSION COLLEGES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU  
1<sup>ER</sup> DEGRE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Alain MAROIS :**

Les propositions de Monsieur le Président s'inscrivent dans la droite ligne de la position et des analyses que nous avons portées dans l'assemblée de décembre 2004, et qui malheureusement se retrouvent constatées sur le terrain, en particulier à travers l'audit qui a été réalisé par nos services de la situation réelle de chaque établissement.

**Dominique VINCENT :**

Nous avons travaillé en commission sur le sujet, alors avec votre permission, je vais dissocier le fond et la forme. Même si ce n'est pas dit ouvertement dans votre intervention, on sent très bien que vous n'êtes pas tellement favorable à "cette décentralisation" ou du moins cette nouvelle disposition et organisation que nous allons voir naître dans les collèges et les lycées. Personnellement, et je parle au nom du groupe, nous sommes favorables pour des raisons simples. Et vous nous avez montré un peu l'exemple Monsieur le Président, dans la mesure où vous avez fait voter, nous avons voté ensemble, un budget pour chaque établissement, ce qui permet à ces établissements d'entretenir et de ne plus passer par les entreprises, dans la mesure où c'est un entretien pouvant se faire par des personnels qualifiés. Il se trouve qu'aujourd'hui ce personnel est fort sympathique, mais bien souvent, vu le mode de recrutement tel qu'il est fait actuellement, mais inadapté à l'environnement de l'Education Nationale pour de multiples raisons, et nous n'allons pas ouvrir le débat puisque lors de la dernière plénière il y a eu un échange intéressant entre nous sur le sujet.

Je crois que le premier avantage avec cette ouverture, c'est que nous aurons la possibilité de recruter et de choisir en fonction des besoins de nos établissements. Je veux dire par là que nous ne pouvons pas aujourd'hui regretter cela, dans la mesure où l'argent est là et que dans certains établissements, vu ce personnel, les travaux ne se feront pas. Ils ne savent pas comment utiliser effectivement l'argent qu'on leur a délivré. C'est une bonne chose.

Maintenant, pour ce qui est des textes qui vous ont été transmis par Monsieur le Préfet, nous allons tomber d'accord, car effectivement on peut dire qu'il y a encore six ou sept mois de retard, car il manque beaucoup de choses dans les textes que nous avons pu recevoir. Je les ai lus de façon méthodique, et je comprends aujourd'hui que nous ne pouvons pas nous précipiter sur cette convention. Si nous voulons projeter, si l'on veut être objectif et ne pas tout ramener à de la politique politicienne, nous pouvons quand même espérer rapidement, c'est-à-dire avant septembre, que des textes complémentaires viennent étoffer ce que nous avons aujourd'hui. Je comprends mon collègue Alain Marois et ses inquiétudes, j'ai les mêmes, mais je suis persuadé, car nous avons et vous-même Monsieur le Président des contacts précis sur le sujet, que nous aurons avant septembre des précisions concrètes sur les questions qui nous sont posées aujourd'hui et sur ce vide.

Alors sur le sujet, nous n'allons pas vous suivre à refuser de signer. Donc nous allons nous abstenir sur ce texte, car nous sommes pour la mise en place, mais nous regrettons que le Gouvernement sur ce texte-là ait quelques mois de retard et n'ait pu nous envoyer tous les documents nous permettant de voter tous ensemble dans l'intérêt de nos établissements que nous avons en charge.

**Jean-Jacques PARIS :**

Deux mots, puisque le débat s'installe. Nous avons déjà beaucoup échangé sur ce sujet. Il est certain, comme le disait Alain Marois, que les conditions proposées de transfert de personnel ne sont pas recevables dans l'état actuel des choses, et l'état des lieux en cours dans les établissements d'ailleurs atteste d'une situation que je pourrais taxer de pénurie en matière de postes de T.O.S., mais également avec un potentiel d'emplois précaires, de contrats aidés, qui faussent également le transfert. Dans le transfert l'Etat ne prend pas en compte ces centaines d'emplois aidés qui existent dans nos établissements. Vous comprenez bien que seul un réel état des lieux contradictoire, tout à la fois des moyens en œuvre et des besoins réels, pourrait permettre une réelle négociation. C'est à cela que l'on va s'atteler. Il y aura bientôt dans quelques jours l'Assemblée des Départements de France ; nous allons nous retrouver avec tous les conseils généraux. Quelles que soient les sensibilités politiques, il y a des départements qui refusent les conditions de transfert telles qu'elles sont pour deux raisons. La première, c'est qu'on va vers une dégradation du service public à l'intérieur de chaque établissement, et la deuxième raison est que c'est une bombe à retardement pour les finances des collectivités locales.

Donc je crois qu'il est tout à fait naturel et de notre devoir d'être avec nos concitoyens pour résister à cette mesure, en espérant que nous aurons la force de changer la donne.

**Yves LECAUDEY :**

Ou j'ai mal lu les textes ou j'ai mal compris l'intervention de notre collègue Dominique Vincent. Ces personnels T.O.S. existent. Il paraît, je vous laisse la responsabilité de votre appréciation, qu'ils ne seraient pas tous compétents. Mais ce qui est certain, c'est qu'ils seront transférés, et que par conséquent, compétents ou pas, nous allons "hériter", permettez-moi le terme, de ces personnels dans les établissements, qui sont, peut-être pas suffisamment compétents, et en tout cas nous le savons, complétés en effectif par des emplois précaires qui posent déjà problème, et vous avez dit fortuitement : "nous allons pouvoir recruter".

Alors d'un côté, vous affichez ce que nous entendons à longueur de semaine, les transferts seront compensés à l'Euro près, et de l'autre vous admettez implicitement qu'en plus de ces transferts, on va recruter. Alors où est la compensation ? Je vous pose la question.

**Dominique VINCENT :**

Nous sommes sur le fond d'accord. Je vous ai parlé de long terme. Je ne vous ai pas dit que du jour au lendemain... vous me connaissez assez.

Donc Yves Lecaudey vous avez raison sur le principe. Maintenant sur le long terme, nous aurons la possibilité d'évoluer. Bien sûr, on ne va pas se mentir, je sais très bien que du

jour au lendemain nous n'allons pas révolutionner. Ce n'est pas ce que j'ai dit, j'ai bien parlé de long terme.

**Bernard FATH :**

Je voudrais simplement donner un témoignage. Il se trouve que la commission des transferts, qui a été mise en place par cette loi du 13 août 2004, voit sa présidence partagée entre, d'une part, un représentant des élus locaux et, d'autre part, un représentant de l'administration, à savoir le directeur général de l'administration et de la fonction publique. Pour le co-président représentant les élus locaux différents hasards ont fait que j'occupe cette fonction, et je voudrais simplement indiquer que lors de notre réunion de cette commission des transferts, le 22 décembre dernier, nous avons pointé toutes les remarques qui figurent dans ce rapport, et qui montrent bien toutes les impréparations qui, à l'époque déjà, existaient. Je m'aperçois que trois mois plus tard, toutes ces anomalies, ces impréparations, figurent intégralement, et nous n'avons pas eu beaucoup de réponses apportées. Lorsque j'ai présidé cette commission nationale en décembre, j'ai retiré deux points à l'ordre du jour sur trois pour impréparation, déjà, et le mouvement syndical qui était présent, puisqu'il s'agit d'une commission paritaire, était particulièrement remonté sur cette situation. Je dois présider en avril prochain à nouveau cette commission, et je n'ai toujours pas le moindre projet de délibération. Je ne sais toujours pas s'il va y avoir un cadre d'emplois spécifique ou pas. En conséquence, Monsieur le Président, je dois avouer que cela doit être particulièrement difficile de faire la moindre projection budgétaire pour cet organisation, quand ceux qui sont censés, de par la loi, présenter des dossiers, ne savent pas eux-mêmes ce qu'il en retourne.

Je voudrais ajouter qu'en règle générale, lorsqu'on fait évoluer le statut de la fonction publique, notamment qu'il soit territorial ou d'Etat, on prend soin de prévenir le Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Le président Bernard Derosier a fait une déclaration, par laquelle il s'offusque de n'avoir à ce jour toujours pas le moindre début d'information sur ce sujet. En conséquence, si on veut bien l'admettre, il y a un degré d'impréparation, et je dirai même une absence de considération pour les élus locaux que nous sommes, qui est extraordinaire. Je n'avais encore jamais vu cela.

Enfin, je voudrais dire aussi que le point a été fait aussi au niveau de l'Association des Départements de France, l'A.D.F., la semaine dernière, et qu'à ce jour, quand on regarde les informations qui nous sont données par l'A.D.F. et par l'Association des Régions de France, l'A.R.F., pour les lycées, il devrait y avoir en tout et pour tout vingt départements sur cent qui seront d'accord pour enchaîner sur cette convention, et quatre-vingts qui vont refuser. En ce qui concerne les lycées, il s'en trouvera simplement une, voire deux régions, sur les vingt-quatre, y compris les régions extra métropolitaines, pour accepter ce type de convention. C'est-à-dire qu'au niveau de l'approche territoriale, une très large majorité d'élus, quelle que soit la couleur politique, a bien senti à la fois ce degré d'impréparation et quelque part ce manque de considération pour les élus locaux que nous sommes.

**Alain MAROIS :**

Je crois que bon nombre d'interventions de nos collègues vont dans le sens du rapport qui a été proposé, y compris les interventions, si je comprends bien, de notre ami Dominique Vincent qui reconnaît qu'il y a impréparation et plusieurs mois de retard. Où je ne suis pas du tout d'accord avec Dominique Vincent, c'est que je ne crois pas que l'on puisse séparer aussi

aisément le fond et la forme. Le fond qui serait un pur joyau, et la forme sur laquelle il y aurait quelques erreurs de parcours. Je crois que l'on est bien dans le débat du mois de décembre, on est dans un débat de fond. C'est-à-dire que ce que nous avons mis en exergue c'est qu'il ne s'agissait pas d'une loi de décentralisation, il s'agissait bien de la tentative d'organisation de transfert de l'Etat, et à ce titre-là nous en avons pointé d'une part notre opposition sur le fond. Oui nous sommes favorables à la décentralisation, non nous ne sommes pas favorables à des transferts organisés vers les collectivités locales ! Et nous avons pointé également les impréparations des textes qui, neuf mois après que ces textes soient parus, n'ont pas évolué et nous entraînent à des difficultés grandissantes, dont visiblement l'administration ne peut se sortir et n'arrive pas à suppléer les insuffisances du politique.

**M. LE PRESIDENT :**

Je ne voulais pas laisser dire aussi que ces personnels ne sont pas compétents, même si je n'ai pas autorité sur eux.

**Jean-Marc GAUZERE :**

Ce n'est pas ce que Dominique Vincent a dit.

**M. LE PRESIDENT :**

Il vaut mieux le dire carrément Jean-Marc Gauzère, et je suis heureux que vous alliez dans mon sens.

Il ne faut pas laisser dire cela, parce que ces personnels sont dévoués. Par manque d'effectif on leur demande de tout faire, mais surtout, même si je n'ai pas autorité sur eux, je voudrais les défendre. Mais si on n'a pas très bien compris, je ne dis rien.

**Dominique VINCENT :**

Dans les collèges ou dans les conseils d'administration, on sait très bien que certains personnels, vu le recrutement et le cadre social, etc., sont inadaptés à ce dont nous avons besoin dans les collèges. Cela n'a rien à voir avec ces gens à qui nous devons énormément. On sait très bien que dans beaucoup de collèges nous avons des personnes inadaptées aux besoins. Nous leur devons le respect, et bien sûr l'aide dans la mesure du possible.

**M. LE PRESIDENT :**

Surtout il manque de personnels !

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, Abstention de l'Opposition.**



**DISPOSITIF R.M.I.  
PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION – P.D.I. -**

**Rapporteur : Jean-Jacques BENOIT**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi du 18 décembre 2003, portant décentralisation du R.M.I., le Conseil Général a la responsabilité de la gestion de l'allocation et de la mise en œuvre d'actions d'insertion sociale et professionnelle envers les bénéficiaires du R.M.I. Dans le cadre de cette loi, la politique d'insertion sociale et professionnelle en faveur des bénéficiaires du R.M.I. est conduite sous la responsabilité du Département et avec le concours de l'Etat et des autres collectivités locales.

La loi prévoit que cette politique est définie dans le Programme Départemental d'Insertion (P.D.I.), qui doit être soumis au Conseil Départemental d'Insertion (C.D.I.), et être approuvé par le Conseil Général avant le 31 mars 2005.

Le Conseil Départemental d'Insertion (C.D.I.) a été mis en place le 21 janvier dernier, lors de la séance plénière qui a approuvé un Programme Départemental d'Insertion de transition entre le Programme Départemental précédent et les nouvelles orientations qui seront proposées pour l'avenir.

Pour 2005, le Programme Départemental porte essentiellement sur les orientations suivantes :

- agir en amont en prévenant l'exclusion sociale et l'entrée dans le dispositif ;
- privilégier l'insertion durable par l'emploi en associant qualification et accompagnement social et/ou professionnel ;
- améliorer la rapidité de mise en œuvre des parcours d'insertion et fluidifier la succession des étapes ;
- réduire les handicaps à l'insertion et les freins à l'emploi.

Il propose trois axes d'amélioration pour les trois années à venir :

- alléger le fonctionnement du dispositif et renforcer le rôle des instructeurs,
- développer l'offre territoriale d'insertion et animer les dynamiques locales,
- créer des partenariats mobilisateurs pour accroître l'offre d'insertion.

Par ailleurs, il propose une nouvelle organisation territoriale avec la création de six Conseils Territoriaux d'Insertion (C.T.I.), et la mise en place de groupes de travail associant les membres du C.D.I. à une réflexion commune tout au long de l'année 2005 sur les thèmes figurant dans le rapport de présentation. Ceci permettra de proposer en 2006, un nouveau P.D.I. pluriannuel construit avec tous les partenaires qui ont souhaité s'associer à ce travail.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, il nous est proposé d'approuver le contenu du Programme Départemental d'Insertion.

**AVIS DE LA COMMISSION INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Jean-Jacques BENOIT :**

Vous avez, par ailleurs, dans vos documents, outre ce P.D.I., qui analyse donc le précédent dispositif d'insertion ainsi que la loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation du R.M.I., la nouvelle organisation du dispositif. Et enfin, en annexe, divers bilans de nos partenaires, et un rapport intermédiaire auquel nous tenons tout particulièrement qui est un premier travail d'analyse des bénéficiaires du R.M.I. ayant un projet professionnel dans le domaine de la culture. Vous avez également une fiche explicative sur le nouveau contrat aidé issu de la loi de programmation pour la cohésion sociale et dont nous avons pensé qu'il pouvait vous intéresser.

**Nicolas FLORIAN :**

Ce dispositif va dans le bon sens, on l'a déjà dit lors de la séance plénière. On remarque avec satisfaction que l'on affirme et qu'on affiche avec force que la priorité des priorités c'est le retour vers l'emploi. On attendra maintenant les propositions pour 2006 et le plan pluriannuel, et nous entendons participer activement aux propositions et être des partenaires tant sur nos territoires que de par notre vision de l'insertion. Donc rendez-vous dans quelques mois pour les propositions pour 2006.

Une question au niveau des conseils territoriaux, pour leur composition je préférerais qu'il soit dit clairement que tout conseiller général dans son territoire assistera bien au conseil territorial, parce que dans l'annexe ce n'est pas très clair. On s'en doute mais c'était pour préciser cela.

**Jean-Jacques PARIS :**

Quelques considérations si vous le permettez, parce que c'est un sujet très important quand on voit malheureusement que notre département compte aujourd'hui 30 000 foyers allocataires du R.M.I. Dans un département où le chômage a passé aussi la barre des 10 %, c'est vraiment un des sujets de préoccupation pour nous tous. Il me semble qu'il faut veiller à ce que la réforme gouvernementale du R.M.I. ne conduise à ne considérer dans l'insertion que le retour à l'emploi, pour satisfaire un slogan ministériel qui s'appelle "mobilisation pour l'emploi", alors que nous savons que chaque jour les licenciements se multiplient. Vous voyez la culpabilisation que cela peut engendrer !

Nous devons maintenir tous les efforts en faveur de l'insertion sociale, qui doit tenir toute sa place dans les contrats d'insertion, cela pour développer une approche humaine, personnalisée de l'allocataire, et veiller à ce que la concentration administrative des pouvoirs de décision ne conduise pas à une approche strictement économique. Le danger existe si l'objectif prioritaire de la collectivité est la recherche d'économie sur les dépenses de R.M.I., dans un contexte où les dépenses transférées pèsent lourdement. Cela peut entraîner une application aveugle des règles permettant de suspendre le versement de l'allocation en cas, par exemple, de non respect des conditions d'insertion, une signature de contrat qui n'est pas faite à temps, ou un projet qui n'est pas suffisamment prêt. Il faudra particulièrement encadrer, c'est notre proposition, les procédures pour garantir les droits de tous au R.M.I. et éviter une plus grande fragilisation des familles.

Un autre risque existe. Si la collectivité a pour priorité d'obtenir rapidement que le plus grand nombre d'allocataires sortent du dispositif, elle va porter alors tous ses efforts vers l'insertion professionnelle des personnes les plus proches de l'emploi, seules à même de trouver rapidement une solution. Une telle démarche nous éloignerait radicalement des personnes les plus exclues.

Selon nous, les actions d'insertion doivent aussi, même surtout, concerner les plus exclus, même s'il s'agit dans une première étape d'insertion sociale ne débouchant pas immédiatement sur un retour à l'activité. Autant de raisons qui exigent de maintenir à au moins 17 % des allocations versées le budget insertion, tout en évaluant avec rigueur et transparence les actions financées, leur efficacité humaine, leur pertinence, et de donner aux Commissions Locales d'Insertion la possibilité de faire le point régulièrement des parcours d'insertion réalisés au regard des objectifs contenus dans les actions.

Enfin, cet important travail social qui va reposer en priorité, tel que le dit le dossier, sur l'engagement des équipes médico-sociales, nécessite, et c'est notre conviction, des moyens humains supplémentaires importants qui ne sont pas définis à ce jour, et nous le regrettons vivement. Les conditions ne sont pas remplies pour remettre en route dans de bonnes conditions les politiques d'insertion qui depuis un an ont été malheureusement délaissées. Aussi, en attente du B.S. qui devra répondre à ces deux questions, notre groupe ne votera pas ce dossier.

**Michèle DELAUNAY :**

Pour compléter ou moduler ce que vient de dire Jean-Jacques Paris. Bien sûr on n'est pas dans l'opposition dans ce qu'il nous dit qu'il faut favoriser, privilégier peut-être, l'insertion sociale. Je crois qu'il ne faut certainement pas opposer l'insertion sociale à l'insertion professionnelle. Là où je ne le suis pas du tout, c'est que le travail et l'emploi ce n'est pas que de l'économie et nous devons changer complètement le langage sur le travail. Quelqu'un qui va dans l'emploi et dans l'économie, il ne faut pas lui donner l'idée que c'est synonyme d'entrer dans le broyage par l'économie. L'emploi, le travail, pour prendre ce mot simple, c'est aussi la dignité des gens, c'est aussi tout simplement la place qu'ils ont dans la société, et personnellement je ne ferai pas d'opposition entre ces deux termes. Il n'y a pas meilleure intégration sociale bien évidemment que le travail, même s'il est modeste, s'il est difficile, même s'il s'adresse à des personnes très défavorisées. Je crois que nous devons garder ce terme et que nous ne devons pas avoir peur de l'utiliser.

**Gilles SAVARY :**

J'ai pris acte des interrogations des collègues et je voulais dire à Nicolas Florian que dans les conseils territoriaux d'insertion, c'est un avantage par rapport aux anciennes C.L.I., tous les conseillers généraux du secteur seront évidemment appelés à siéger s'ils le souhaitent. En outre, les maires pourront venir se prononcer à leur demande, s'ils le souhaitent également, parce qu'il y a des endroits où ces conseils territoriaux d'insertion vont couvrir de vastes territoires. Il ne s'agit pas de refaire des assemblées considérables, mais il est clair que les problèmes sociaux sont des problèmes qui concernent au premier chef les élus locaux, et en particulier les conseillers généraux, puisque c'est notre instance qui met en place cette réforme.

Pour les observations de Jean-Jacques Paris, sur le retour à l'emploi il a parfaitement raison. Nous voulons privilégier le retour à l'activité parce que c'est ce que demandent les Rmistes. D'ailleurs je pense qu'il faudrait faire un jour, pour se mettre d'accord, une enquête auprès des Rmistes. Il y en a qui disent aujourd'hui qu'ils veulent vraiment l'insertion sociale, d'autres disent qu'ils veulent l'insertion par l'activité. Moi je pense que l'on parle pour eux, et la démocratie serait peut-être, je vais le suggérer, qu'on les interroge. Il y a 30 000 personnes en grande difficulté qui n'ont pas la parole, et la meilleure façon de savoir ce qu'ils veulent c'est de leur demander. Je vous propose d'envoyer un petit questionnaire, que l'on préparera ensemble, de façon à ce que cette question soit un jour tranchée et savoir ce qu'ils veulent. Elle ne sera malheureusement jamais complètement tranchée, mais elle nous indiquera les directions légitimes à suivre.

J'ai eu le sentiment que la plupart des gens que l'on rencontrait souhaitaient l'activité, ce qui ne veut pas dire l'emploi. Il y a des gens qui sont capables d'être des athlètes de haut niveau dans des boîtes privées high-tech, et d'autres qui ont besoin d'activités qui sont plus à la mesure de leur rythme ou de leur talent ; et c'est bien cela que l'on privilégie, la recherche d'activité. Je crois que c'est très important, et j'ai le sentiment tout de même que la plupart des Rmistes, cela nous sera confirmé, cherchent cela plutôt que s'enfermer dans je ne sais quelle assistance ; la plupart ont horreur de l'assistance contrairement à ce que disent un certain nombre de gens. Lors d'un repas récemment une réflexion m'a fait bondir où on m'a dit : "tous des fainéants, il faut arrêter le R.M.I., ces gens là ne cherchent que de l'assistance". Je crois que c'est faux, ces gens-là cherchent l'activité. Je crois que c'est un outrage considérable que d'ajouter à leur douleur le fait d'expliquer qu'ils ne veulent pas d'activité ou d'emploi.

Pour le reste nous avons privilégié le fait de ne pas séparer l'insertion par l'activité et l'insertion sociale ; la preuve en est donnée par le choix que nous avons fait de la prise en charge par les assistants sociaux. Si l'on n'avait pas choisi la prise en charge par les assistants sociaux, on pourrait nous objecter aujourd'hui qu'on néglige la prise en charge sociale. Ce sont les assistants sociaux qui sont au cœur du dispositif. A la fois au niveau des C.C.A.S. et au niveau des C.M.S. Ce sont eux qui sont au cœur du dispositif et je ne laisserai pas dire ici qu'ils n'ont aucune considération pour l'insertion sociale. Je crois que c'est faire outrage à cette corporation qui est au front et en difficulté, que de penser qu'elle négligerait l'insertion sociale ; c'est même l'essentiel de son travail.

Notre dispositif a été conçu dans l'objectif de faire en sorte que nos C.M.S. aient le moins de redondance possible et gardent le moins possible les Rmistes dans leur service. Je

réponds sur les moyens. Il serait formidable que l'on ait très peu de moyens, cela voudrait dire que l'on a très peu de Rmistes. Il faut donc veiller à ce que le même Rmiste ne revienne pas quinze fois au même endroit. Et tout notre dispositif est de proposer et de construire de l'offre d'insertion sur les territoires. Si l'insertion sociale a une offre qui est à peu près cadrée, cela dépendra beaucoup des territoires, et nous aurons à en discuter ensemble. Parfois il manquera une vie associative, parfois il manquera de l'alphabétisation, parce qu'il y a des gens auxquels il faut proposer cela. Parfois il manquera un dispositif sanitaire, l'insertion par la santé c'est le début de l'insertion ; il y a des gens qui sont très cassés ou qui ne se soignent pas ou qui se négligent. Mais les deux dispositifs sur lesquels nos personnels sociaux ont une totale impuissance, sur lesquels il faut les aider, c'est le logement et l'emploi ou l'activité.

Je ne dis pas que tout est parfait en matière d'insertion sociale, bien que les maires fassent beaucoup. Par exemple sur la rive droite, à Cenon - Lormont - Floirac, beaucoup de choses ont été faites, et un tissu extraordinairement maillé fait des miracles tous les jours au milieu d'une population très fragile. On n'imagine pas ce que cela suppose d'engagement à la fois des élus locaux, des personnels municipaux et des personnels sociaux, car là nous avons des taux de chômage considérables, des taux de pauvreté abyssaux, des familles monoparentales, des problèmes psychiatriques aigus, des concentrations considérables de difficultés. J'ai été visité les C.M.S., j'ai vu le travail qui est fait avec un maillage social très important, une offre d'insertion extrêmement serrée, et on s'aperçoit que cette offre d'insertion a un résultat. Ce résultat c'est que quand même on arrive à vivre en société sans violence et en soulageant les difficultés des gens sans forcément faire de miracles. Et bien il faut que sur l'ensemble des territoires de Gironde on soit capable d'amener l'offre adaptée au fait de désengorger nos C.M.S. et de faire en sorte que nos assistants sociaux aient des solutions à proposer, toute la logique est là. L'insertion ne se fait dans les C.M.S., même pas en multipliant les personnels de CMS, on n'arrive pas forcément à des miracles. Elle se fait en aidant les C.M.S. à trouver des solutions extérieures, dans la société, dans les associations, dans les communes, dans des chantiers d'insertion, au sein d'entreprises d'insertion, et c'est ce que nous demandons à nos agences girondines d'insertion sur les six territoires de développer, en collaboration avec les élus locaux, et faire en sorte que chacun des territoires puisse présenter des solutions d'insertion par l'activité à l'ensemble de nos personnels sociaux.

De ce point de vue-là, les moyens parlons-en. Bientôt vingt conseillers emploi-insertion vont arriver, au titre de la convention avec le F.S.E. Nous recrutons vingt personnes supplémentaires que nous allons mettre à disposition de notre administration d'insertion, celle qui est faite pour créer de l'offre d'insertion.

En ce qui concerne les C.M.S., nous avons une approche expérimentale négociée avec les personnels qui est pour le moment de tester la mise en place sur cinq C.M.S. Pour deux d'entre eux on a créé trois postes nouveaux, pour d'autres on n'en crée pas, et on regarde comment la réorganisation du travail social fonctionne, et nous en tirerons les conclusions au bout du compte. J'ajoute Jean-Jacques Paris qu'un des problèmes majeurs des moyens en C.M.S., ce sont les locaux, ce n'est pas forcément le personnel. Je dis ici clairement que dans bien des endroits les conditions de travail de nos personnels sont indignes, les conditions d'accueil ne sont pas à niveau, et qu'il va être important, et je vous le demanderai, et je le proposerai au Président qui en a accepté le principe, qu'il y ait un plan de mise à niveau de nos locaux. Certains sont ultra modernes, d'autres sont ultra archaïques ; c'est tout à fait légitime, mais il faut remettre les choses en place. Bernard Garandeau est très mobilisé sur la

réorganisation des pôles sociaux pour faire en sorte que nos personnels travaillent dans de meilleures conditions. Aujourd'hui il ne servirait à rien dans certains C.M.S. de recruter quiconque si ce n'est pour le mettre en locatif dans le privé, car nous n'avons pas les locaux. Le dossier majeur, urgent, qui demandera du temps, c'est le dossier de la mise à niveau des conditions de travail de nos personnels sociaux.

Je voudrais terminer pour dire à nos collègues que malheureusement je leur proposerai une augmentation du budget en B.S. Nous avons gagné 3000 Rmistes de plus l'année dernière, un niveau qui est celui conforme au dévissage social de la France. Plus de chômeurs, plus de pauvres partout, un peu moins qu'en France. Je crois qu'entre temps Jean-Marc Gaüzère a perdu des épisodes où la gauche était au pouvoir et où on créait de l'emploi, un million cinq cent mille sous Lionel Jospin ; c'est indiscutable. Je comprends que cela gêne, mais cela a existé, il y a des trous dans votre mémoire cher collègue.

### **Rumeurs dans l'hémicycle**

#### **Gilles SAVARY :**

En tout état de cause il ne faut pas tout confondre. Lionel Jospin a créé 1 500 000 emplois et réduit le chômage de 800 000, puisqu'il y avait un "gap" démographique, et vous vous avez franchi la barre des 10 % comme jadis le mur du son, c'est une remarquable performance, mais qui pèse sur nos budgets. Il paraît que vous étiez repartis pour changer de politique économique et pour redonner de la croissance à la France, chers amis...

Il est absolument indiscutable aujourd'hui, et vous pouvez dire ce que vous voulez, que la France s'enfonce dans tous les déficits et depuis 1992, pour la première fois, on a un déficit extérieur. Nous sommes les champions de la dette et elle n'a jamais été aussi importante et, en outre, nous sommes en plein dévissage social. Si vous ne voulez pas le regarder en face, les français se paupérisent de façon massive. Peut-être que vous ignorez cette situation, c'est encore plus grave que je ne le pensais. Aujourd'hui, chers amis, nous avons 3000 Rmistes de plus, et oui c'est vrai Jean-Jacques Paris je ne proposerai pas que l'on s'engage sur des chiffres de retour à l'emploi des Rmistes, car la conjoncture et la politique économique sont ceux qui déterminent essentiellement les sorties par l'emploi. Avoir une politique qui aide à sortir par l'activité est différent que de se fixer des objectifs quantitatifs, et vous ne nous prendrez jamais à ce jeu-là. Je préférerais aujourd'hui que la France se porte mieux et que les Rmistes sortent dans un emploi durable. Cela pèse beaucoup sur les finances départementales. Comme vous le savez, dans ce processus de décentralisation l'Etat compense le revenu minimum mais ne compense pas les contrats d'insertion qui sont pourtant obligatoires, donc nous avons 3000 contrats d'insertion supplémentaires non compensés. Pour que votre information soit complète, je dois vous dire que nous n'avons toujours pas totalement conclu de convention avec l'A.N.P.E., car l'A.N.P.E. nous propose de maintenir sept agents dans notre dispositif qui sont nécessaires, et de continuer à en payer l'équivalent de vingt-et-un, ou du moins en payant toujours sept agents, on en avait vingt-et-un jadis puisque l'Etat en avait mis à disposition ; l'Etat s'est totalement retiré et refuse de compenser, donc la négociation avec l'A.N.P.E. n'est toujours pas épuisée, et je souhaiterais que vous nous aidiez si possible pour demander à l'Etat de faire son devoir. Et quand il supprime des personnels et qu'il est en contradiction aussi claire avec ses engagements et ses déclarations, il faudrait que vous

puissiez vous-mêmes chers collègues contribuer à ce que les choses rentrent dans l'ordre. Nous avons besoin de vingt agents A.N.P.E., il y en avait vingt et nous souhaitons les retrouver.

**Jean-Jacques BENOIT :**

Un point très bref, puisqu'après l'intervention de Gilles Savary l'essentiel est dit. Pour signaler à Nicolas Florian que les conseillers généraux participent aux C.T.I. D'ailleurs, cher ami, si vous aviez lu attentivement le P.D.I. vous auriez pu le noter puisque c'est signalé au point "3.1.2. Le Conseil Territorial d'Insertion", ses missions principales, sa composition avec les conseillers généraux.

Le deuxième point que je voulais soulever, c'est que effectivement nous assistons à une précarisation accrue de la société, dans notre département quasiment 10 % de Rmistes en plus pendant l'année 2004, et au niveau national un nombre de Rmistes qui a dépassé le million d'allocataires. Et c'est là où quand même je voudrais dire à Jean-Jacques Paris que je m'étonne un peu de son intervention, lui qui a participé régulièrement non seulement à plusieurs commissions, non seulement à la mise en place de ce P.D.I., pour lui dire que je ne peux pas suspecter qu'il puisse dire que le Conseil Général aura désormais une intervention moindre en direction des allocataires du R.M.I. Qu'il y ait un remodelage du dispositif à partir de la loi qui a été élaborée par le Gouvernement, que l'on puisse en discuter, que l'on puisse dire que sur tel ou tel point on puisse améliorer les choses, peut-être, sans doute même, et nous verrons au fur et à mesure comment le dispositif pourra être amélioré, mais dire que le Conseil Général, alors même qu'il y a précarisation accrue de la société et que nous avons davantage d'allocataires du R.M.I. à prendre en charge, aura une intervention moindre en direction de ces populations, je ne crois pas qu'on puisse le dire, ou alors si j'ai mal compris, j'espère que ce malentendu disparaîtra entre nous.

Quant au rôle des Commissions Locales d'Insertion, elles avaient un rôle particulier auparavant ; aujourd'hui elles ont de fait une nouvelle fonction, elles seront principalement chargées d'étudier les situations complexes et dérogatoires et de valider les projets des bénéficiaires concernés. Et en même temps, mais à chaque C.L.I. également de faire ce qu'elle a à faire, elles ont un rôle d'observation et de proposition d'offre d'insertion sur le territoire concerné. Donc je pense que ce sera également à chaque Conseil Territorial d'Insertion, en fonction des partenaires qu'il y a autour, de trouver les nécessaires dynamiques pour l'offre d'insertion sur ses territoires.

Voilà quel était l'essentiel de ce P.D.I.

**Alain RENARD :**

En complément des propos de Gilles Savary, mais il le sait, pour lui faire part qu'à l'heure actuelle nous avons quatre dossiers en cours concernant l'évolution des capacités d'accueil dans les C.M.S. sur Bordeaux Bastide en réutilisation de l'ancienne brigade de gendarmerie, sur Mérignac il connaît bien le dossier, sur Libourne son voisin de siège peut lui en parler, et sur Bordeaux Saint-Jean Belcier. Cette réflexion sur les bâtiments et sur les conditions d'accueil est en partie en cours de réalisation. D'autre part, une réflexion visant l'élaboration de réponses, sur l'aspect logement, conditions de travail, est intégré dans la réflexion de la vice présidence que j'ai l'honneur d'assumer.

## **M. LE PRESIDENT :**

Parce que finalement les conditions de travail, ce n'est pas que les locaux soient archaïques ou désuets, c'est le manque de place, c'est cela le problème.

## **Gilles SAVARY :**

Je voudrais d'abord remercier les collègues Jean-Jacques Benoit, Alain Renard et Bernard Garandeau pour le travail très collectif qui se fait autour de cette question sociale et autour des locaux. Aujourd'hui on ne tient plus dans les locaux, c'est cela le sujet. Il y en a quelques-uns qui sont anciens qui vont être remplacés ; cela dit pour beaucoup d'entre eux, on ne tient plus. Il faudra que l'on soit beaucoup aidé par les communes. Bordeaux a fait des propositions intéressantes, je dois ici saluer les collègues bordelais, et notamment notre collègue Pierre Lothaire, pour les ouvertures qui ont été faites pour l'installation de nos assistantes sociales dans des conditions de meilleur confort. Après tout cela profite aux citoyens de l'ensemble de nos communes, donc on demandera à tous les maires de bonne volonté de nous aider.

Je voudrais dire à Jean-Jacques Paris qu'il appelait cela un traitement très centralisé ; il est plus décentralisé que jamais puisque nous n'avons fait que conforter les C.M.S. et les C.C.A.S. Par contre pour les dossiers qui seraient litigieux, il ne faut surtout pas laisser dire que l'on va vouloir faire des économies sur les Rmistes, et je ne sais pourquoi on supprimerait le R.M.I. D'abord on n'en a pas les moyens légaux, soit les gens sont au R.M.I. soit ils n'y sont pas, avec les critères légaux extrêmement clairs et précis. Pour autant il est aussi absolument nécessaire de faire en sorte que le R.M.I. obéisse à un certain nombre de règles et que l'on évite que certains superposent des revenus avec du R.M.I. de façon à créer des distorsions. Donc on a un vrai problème qui est le problème des abus, on a aussi le problème du marché noir parfois qui crée des problèmes à d'autres en matière d'emploi, et donc on ne peut pas gérer cette affaire-là sans qu'il y ait un minimum de règles éthiques. On essaie d'être le plus souple possible, car nous sommes quand même devant des populations en grande difficulté. En tout état de cause, je rassure Jean-Jacques Paris (mais il le sait, puisqu'il n'y a pas grand chose de changé depuis la dernière fois, si ce n'est son vote), les dossiers litigieux seront traités individuellement dans les anciennes C.L.I., qu'on appellent toujours C.L.I. d'ailleurs, qui se réuniront et regarderont et donneront à l'administration centrale un avis supplémentaire à celui des C.M.S. et des C.C.A.S.

Le dispositif est assez complet, il faut qu'il trouve son régime de croisière et qu'il fasse ses preuves. Merci bien.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, Abstention du Groupe Communiste.**



**MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 13 AOUT 2004  
RELATIVE AUX LIBERTES  
ET RESPONSABILITES LOCALES  
Propositions d'axe politiques sur le logement  
Demande de délégation de compétence des aides a la pierre**

**Rapporteur : Christian MUR**

Mesdames, Messieurs,

L'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales donne la possibilité aux Départements de bénéficier d'une délégation de compétence du Préfet pour : "L'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement".

Les fondements de notre politique jusqu'à présent reposaient sur la loi Besson du 31 mai 1990, et au travers du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.P.D.) nos actions étaient orientées exclusivement vers ces publics.

La nouvelle loi, tout en maintenant le P.D.A.L.P.D., ouvre aux Départements la possibilité de conclure avec l'Etat, pour une durée de six ans renouvelable, une convention par laquelle celui-ci délègue la compétence relative à l'attribution des aides à la pierre. Cette délégation, dans le contexte de pénurie de logements dénoncé par tous les partenaires institutionnels ou intervenants sociaux, donne aux Départements la possibilité de s'investir plus fortement dans la politique du logement en élargissant son champ d'action ainsi que la nature de ses interventions.

Monsieur le Président nous propose que le Département pose sa candidature pour bénéficier de cette délégation de compétence de l'Etat. Une telle démarche impliquera la négociation avec le Préfet d'une convention qui, outre les objectifs à suivre, fixera les dotations financières allouées, tant au niveau du logement social ou de l'hébergement que de l'habitat privé.

Pour parfaire nos politiques dans le cadre de cette délégation, il est nécessaire de se doter d'outils de diagnostic et d'évaluation. C'est ainsi qu'un observatoire de l'habitat et un comité départemental de l'habitat, regroupant les principaux acteurs en la matière, seront institués. Ce dernier aura plus particulièrement un rôle d'avis et d'expertise quant à l'attribution des aides à la pierre. Il devra également être un lieu de réflexion qui aboutira à la rédaction et à la mise en œuvre d'un schéma directeur départemental sur le logement prévu dans sa première version avant la fin 2005.

Enfin il est proposé d'envisager la mise en œuvre d'une politique territoriale différenciée, tenant compte des éléments qualitatifs et quantitatifs retirés de l'observatoire et du schéma et applicable sur les seuls territoires concernés par notre délégation. A ce titre, le Conseil Général sera amené à réserver ses propres crédits aux territoires sur lesquels il exercera sa délégation de compétence.

En conséquence, il nous demandé d'approuver les orientations et propositions contenues dans le rapport de présentation.

**AVIS DE LA COMMISSION HABITAT, LOGEMENT ET PRECARITE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Jean Touzeau assume la présidence.**

**Nicolas FLORIAN :**

Nous voterons cette délibération en attendant de voir le schéma qui sera proposé. Nous la votons avec quelques réserves toutefois, non pas sur le principe car nous nous félicitons que vous ayez pu vous saisir d'une des dispositions de la loi de décentralisation, comme quoi il n'y a pas toujours que de mauvaises choses dans ces dispositions ; on en profite aussi et c'est plus une réponse peut-être détournée, mais tout de même une réponse, à ce qu'a pu dire Gilles Savary tout à l'heure, qui nous a vanté le bilan de Lionel Jospin, je vois qu'il n'est pas le seul, ce qui est moins sûr c'est qu'au niveau de la production de logement on ne peut pas être aussi laudateur. Car les chiffres que l'on a, que je n'invente pas, c'est pendant la période 1997 à 2002 qu'il y a eu le moins de production de logement social dans ce pays, c'est irréfutable. Donc au moins à ce niveau-là, si les lois de décentralisation et l'implication que vous voudrez bien donner sur ce dossier permettent de rattraper le retard enregistré, on ne peut que s'en féliciter.

Sur les propositions que vous faites, à vrai dire il n'y en a pas beaucoup, on se donne le temps de réfléchir et de proposer des choses, mais dont acte, il faut en passer par là et nous participerons nous-mêmes à cette réflexion. Les quelques éléments que l'on relève tout de même, c'est qu'on regrette, au moins dans cette délibération, qu'on n'ait pas pu préciser le rôle des maires, c'est un débat que nous avons déjà eu à la C.U.B. Le maire est essentiel dans la logique du logement social, on ne pourra pas faire autrement que de l'associer. Ce que nous regrettons et nous dénonçons c'est quand vous écrivez dans cette délégation que vous demandez au Préfet, "que l'aide à la pierre soit réservée aux zones où cette délégation s'appliquera". Ce qui veut dire que le jour où une communauté de communes, un établissement public, je pense à la C.U.B., décide lui aussi de prendre cette compétence, il y aura une forme de ségrégation, et le Conseil Général de la Gironde n'agira que sur la zone où il en a la compétence. Cela voudrait dire qu'à terme, si la C.U.B. prend aussi cette compétence

de droit à la pierre, le Département de la Gironde n'interviendrait plus dans les frontières de la C.U.B.

Il y a un autre vice président à la C.U.B., Jean Touzeau qui est là, Alain David était là hier soir lors de la réunion du bureau de la C.U.B. autour de son Président, ce n'est pas l'impression que j'avais eu en écoutant le Président et l'ensemble des vice-présidents, qui justement souhaitaient qu'il y ait un partenariat fort avec le Conseil Général de la Gironde. Donc là dessus je souhaiterais quelques précisions, et je regrette que vous puissiez afficher la volonté que le Conseil Général soit amené à réserver ses propres crédits aux territoires sur lesquels il exercera sa délégation de compétence. Quels sont les moyens que l'on compte mettre en œuvre sur ce dossier, car il y a un effort à faire ? Est-ce que cela veut dire que l'on se dirige vers une fiscalité additionnelle pour financer cette nouvelle compétence ? C'est un choix. Est-ce que l'on y va, est-ce qu'on n'y va pas ?

Voilà les quelques remarques que nous souhaitions faire et les questions que nous souhaitions poser.

### **Jean-Jacques PARIS :**

Dans ce débat sur cette délibération très importante, tout à la fois pour l'avenir de la collectivité et bien entendu l'avenir du logement social, j'amènerai quelques idées alors que tout est tourné dans cette période, chacun le sait, vers les appétits des financiers de l'immobilier sous la pression des fonds de pension américains et allemands, mais aussi, personne ne l'a dit encore, grâce à l'embellie des cadeaux fiscaux faits tous ces derniers temps. Je vais vous en citer simplement deux : l'amendement du sénateur U.M.P. Marigny, que vous connaissez bien, et les mesures de Robien, qui ont dopé, les unes et les autres, la spéculation immobilière et foncière. Et on peut s'expliquer dans le détail par rapport à l'impôt, l'impôt sur les sociétés, etc. ; on voit comment en quelques mois l'aggravation s'est faite. A mon avis, tout concourt à doper le marché spéculatif, d'où la pression sans précédent sur le prix du mètre carré, y compris dans l'agglomération, et sur le prix des loyers, parce que l'incidence est celle-là. La flambée concourt à fragiliser les zones d'habitat populaire, on le voit également, et à exclure toujours plus de familles du droit au logement, et c'est dans ce contexte que les collectivités locales et les bailleurs sociaux ne peuvent être que progressivement étranglés financièrement. Nous sommes dans cette tendance.

Alors je voulais quand même rappeler, puisqu'on va se prononcer sur cette délégation de compétence de l'aide à la pierre, ce qu'est cette aide à la pierre. Le budget du logement dans le budget de l'Etat c'est 2,5 %, mais que les aides à la pierre ne représentent que 20 % des aides au logement dans ce pays. Rappelez-vous que c'est l'aide à la personne qui en représente 53 % et les aides fiscales qui en représentent 27 %. On est en train de parler de 20 % des aides au logement dans un budget du logement qui représente 2,5 % du budget de l'Etat. Il faut ajouter cette considération que le logement H.L.M., dont il est question dans nos prérogatives, ne bénéficie que de 30 % de la totalité de ces aides. On a les éléments de l'équation qui nous est posée. Il n'est pas étonnant alors que la charge logement représente plus de 25 % des dépenses courantes des ménages. Moins l'aide publique est importante plus cela va peser sur les foyers et notamment les plus déshérités. C'est la crise du logement en fait, et aujourd'hui avoir un toit ce n'est plus un droit, et c'est ce qu'il nous faut rétablir. Avoir un toit cela doit être un droit pour tout les êtres humains de France, d'Europe et d'ailleurs. Et c'est complètement aberrant que dans des sociétés modernes, comme la nôtre, ce droit soit

complètement aliéné pour des millions d'individus. Quelles que soient les idées que l'on a, comment peut-on supporter cela ?

Notre réponse est d'aller dans le sens de mettre en place dans ce pays un grand service public national du logement et de l'habitat. Ce grand service public pourrait être décentralisé, mais dans des conditions qui soient réfléchies collectivement. La première des priorités qu'il faudrait qu'il se donne ce grand service public dans cette période, c'est la maîtrise du foncier. Nous savons très bien que si nous ne maîtrisons pas le foncier tous les régimes fiscaux et les velléités des fonds de pension nous enlèveront toute capacité de développer des réponses sociales ; donc il faut une maîtrise du foncier et la lutte contre la spéculation qui va avec. Il faut se battre pour l'accès au logement des jeunes, parce qu'en Gironde cela devient de plus en plus problématique, vous devez le voir dans vos permanences, cela devient très grave ; et bien sûr la modération des loyers. Maintenant, quand on construit du logement neuf, y compris en habitat social, on se rend compte que le prix des loyers devient de plus en plus inaccessible pour beaucoup de nos concitoyens, on doit l'avoir présent à l'esprit.

Pour y arriver il y a beaucoup de solutions. La première serait de mutualiser la totalité des fonds destinés au logement, avec une augmentation sensible des crédits de l'Etat et de la contribution employeur à la construction qui vous le savez n'est plus depuis longtemps de 1 %. Nous pensons qu'il y a à travailler dans ce sens, avec les fonds du livret A qui représentent des milliards d'euros et qui permettraient de disposer d'un outil financier.

Alors, cher Président, chers collègues, on peut comprendre. On est dans cette interrogation, on travaille là-dessus. Avec notre parti nous allons faire au plan départemental les assises du logement pour discuter de tout cela parce qu'il y a des réponses concrètes à faire, y compris dans la perspective, des échéances à venir, il faut que l'on réfléchisse plus qu'on ne le fait. On veut impulser cela, mais l'hésitation de notre groupe à soutenir la délibération est facilement compréhensible. Ne pas demander la délégation de compétence et la gestion de l'aide à la pierre peut entraîner une aggravation de la concurrence entre les territoires et de nouveaux déséquilibres sociaux ; nous ne le voulons pas. La demander peut entraîner un nouveau transfert de charges sur le Conseil Général et donc sur la fiscalité locale. Alors on a réfléchi, au stade où nous en sommes, de deux dangers nous choisirons le moindre. Nous allons donc voter le dossier avec cette motivation profonde de voir se développer dans tout le pays un service public décentralisé du logement et de l'habitat, de voir s'installer en Gironde un observatoire départemental du logement, mais aussi, et je le dis à notre collègue Gilles Savary, de travailler sur cette proposition que nous avons déjà faite et que nous maintenons de mettre en place un plan d'action foncière au département, susceptible d'aider un partenariat avec les collectivités locales, pour faire face justement à la spéculation. Nous avons une initiative à prendre. Bien sûr nos collègues de l'opposition disent qu'il faut se donner les moyens ; je suis d'accord, mais c'est d'abord à l'Etat à donner ces moyens et à chercher tous les fonds des employeurs qui existent. Si on voulait se donner un cadre au plan départemental. Les organismes H.L.M. paient le foncier bâti ; je propose que l'on affecte l'équivalent du foncier bâti payé par les organismes H.L.M. à un plan d'action foncière que nous déciderions. Alors cela nous permettrait de consacrer des crédits pour être volontariste dans la lutte contre la spéculation foncière. C'est une proposition comme une autre. Il faut aussi aller chercher les crédits ailleurs, c'est évident.

**Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.**

**Serge LAMAISON :**

Je voulais dire quelques mots sur le logement. Ce matin nous avons eu le vote d'une convention cadre au niveau de la C.U.B. C'est un dossier intéressant, on a pu voir les réactions des uns et des autres. Nicolas Florian je suis d'accord avec vous, le maire est essentiel en terme de partenariat, mais le maire tout seul ne peut pas faire grand chose. S'il y a bien un espace pour une délégation de compétence de bonne solidarité, de bonne liaison, c'est bien le Département, parce que la liaison urbaine, la liaison rurale en particulier, sera quand même mieux comprise et mieux cernée par un organe qui a vocation à défendre les intérêts globaux du département. Donc ce matin je suis intervenu entre autres pour me féliciter de la présentation de ce plan d'urgence que nous avons voté avec intérêt, et vos collègues et vous-même auriez mieux fait d'être beaucoup plus positifs en la matière.

**Rumeurs dans l'hémicycle.**

**Serge LAMAISON :**

En fin de compte vous l'avez été, je voulais vous dire Nicolas Florian qu'il fallait absolument se mobiliser mais pas seul, et surtout en terme de partenariat, et en particulier avec tous les organes logeurs qui sont nos bras séculiers de ce département, mais aussi bien d'autres, et toutes les institutions. Or en fin d'intervention ce matin Monsieur le Maire de Bordeaux nous a annoncé qu'il avait pris la décision de prendre la compétence d'aide à la pierre. A moins que je me sois trompé, mais je ne pense pas. Je voulais apporter cette information en m'étonnant du fait que nous en tant que C.U.B. nous ne l'avons pas prise, et quand je vois que le Département écrit à ce titre "le Conseil Général sera amené à réserver ses propres crédits aux territoires sur lesquels il exercera sa délégation de compétence." C'est vrai que nous avons un véritable débat, et déjà pour en avoir discuté avec Gilles Savary et avec plusieurs collègues, nous savons bien que c'est en partenariat seulement que nous résoudrons tout ce problème du logement, depuis le plan foncier à la réalisation de logements collectifs de toute sorte et sur tous les horizons ruraux ou urbains.

Quant à la politique foncière, quand même, je veux bien mettre en oeuvre tous les plans que l'on veut, mais que ce soit dans un service général ou autre, le service du logement existe au niveau de l'Etat et on voit les résultats qu'il a donnés. Il faut le décentraliser, trouver d'autres systèmes où la responsabilité et la proximité soient à même de mieux satisfaire un certain nombre de demandes, avec un encadrement global peut-être. Mais pour revenir au problème du foncier, le problème ce sont les crédits, alors je ne sais pas si les propositions faites par Jean-Jacques Paris sont viables, Yves Lecaudey pourra nous répondre. Mais c'est avant tout les crédits qu'il nous faudra trouver, et ce n'est pas parce que nous aurons tous les organismes que nous voulons, c'est essentiellement les fonds qu'il faudra savoir trouver pour récupérer un certain nombre de foncier bâti ou non bâti pour faire du logement locatif. C'est la volonté qu'il nous faut avoir, et malgré cela, pour répondre à votre question j'ai 50 % de logements sociaux de moins que vous en terme de pourcentage, j'ai 1103 logements et il me manque 900 logements locatifs sociaux, et si vous voulez tout savoir je mets à votre disposition tous les terrains et tous les espaces disponibles, le problème est que nous n'avons

pas les crédits. C'est pour cela Nicolas Florian que je dis que le Département me paraît être aujourd'hui l'espace le mieux configuré, mieux que la Région, pour prendre une décision en la matière pour conserver et développer cette solidarité entre le rural et l'urbain.

**Jean TOUZEAU :**

Nicolas Florian, je voudrais lui dire que quel que soit le cadre dans lequel on évolue, que ce soit à la C.U.B. ou au Conseil Général, on peut aborder ce dossier avec un discours cohérent et sans une passion qui peut parfois conduire à certains débordements. Je vais m'efforcer de vous en faire la démonstration.

D'abord, il est question du logement, aujourd'hui une préoccupation majeure partout dans notre pays. C'est dire que les politiques nationales sont bien sûr interpellées, et je ne vois pas dans cette délibération du Conseil Général ce qui peut vraiment ouvrir des débats aussi passionnés, dans la mesure où il s'agit tout d'abord de la mise en œuvre d'une loi de la République qui a été votée 13 août 2004, et qui donc conduit le Département à faire des propositions de délégation de compétence d'aide à la pierre dans le cadre de cette loi qui vient d'être proposée par le Gouvernement actuel. Que le Conseil Général puisse jouer un rôle comme cela paraît à travers cette délibération d'observation, de dynamisation, de prise en compte de cette problématique logement, sur l'ensemble du territoire départemental, le simple bon sens appelle une délibération de cette nature.

Ensuite les aides à la pierre doivent être apportées quel que soit le territoire départemental, et c'est ce qui est le cas dans le cadre de cette délibération. Mais le Conseil Général peut se réserver la possibilité d'apporter une impulsion particulière sur tel ou tel secteur, sur tel ou tel territoire, en fonction des priorités définies et de l'observation ; c'est sans doute ce que Gilles Savary exprimera dans quelques instants.

Ce que je voudrais simplement souligner, et il y a eu suffisamment de consensus dans l'observation et le diagnostic au cours de ces dernières semaines sur le territoire de la C.U.B., c'est qu'il y a un problème spécifique au niveau de cette agglomération, et que si ce matin le Président de la C.U.B. a proposé un plan d'urgence, ou un processus d'urgence conduisant à un plan d'action, c'est que nous prenons conscience tous, à l'intérieur du territoire communautaire, qu'il y a là un problème particulier avec un retard considérable, notamment sur l'offre de logement à dimension très sociale, puisque nous le savons tous, au cours de ces dernières années, le programme local de l'habitat de la C.U.B., qui était très largement consensuel, voté à l'unanimité sur le territoire communautaire, dans son plan d'application, n'a pas atteint les objectifs que nous nous étions fixés. Il y a un retard important et fortement préjudiciable à ce dossier du logement, préjudiciable à l'intérieur de l'agglomération et à l'extérieur pour l'ensemble du département. C'est ce qui a été dit ce matin. Il y a un processus d'urgence, il y a urgence, il y a mobilisation, et il y a sur le territoire communautaire la nécessité de promouvoir un plan d'action pour que l'offre de logement sur les deux dispositifs corresponde aux revenus de nos administrés. Faisons et voyons les choses d'une façon simple. Les besoins actuellement de notre population dans l'agglomération et à l'extérieur c'est qu'il y ait beaucoup plus de ce que nous appelons les P.L.U.S. auxquels peuvent accéder 75 % de notre population, c'est-à-dire les trois quarts des français, et puis les P.L.A.I. qui eux sont extrêmement recherchés pour ceux qui sont les plus en difficulté et qui sont, Gilles Savary l'exprimera bien sûr, indispensables pour nos professionnels des C.M.S., pour faire en sorte que ces deux priorités, l'emploi et le logement qui ont été clairement définis dans le dossier

précédent, puissent véritablement avoir une déclinaison concrète. C'est ce que nous avons dit, et le dossier est difficile, complexe. A l'intérieur du territoire communautaire la question foncière se pose avec beaucoup plus d'acuité qu'ailleurs, parce que la C.U.B. n'a pas su anticiper. Si elle avait anticipé en achetant du foncier là où il y avait les couloirs de transport en commun, là où nous faisons le tramway, nous n'aurions pas aujourd'hui un dossier avec une telle dimension, une telle acuité. C'est le diagnostic que nous faisons tous ensemble de l'autre côté du parvis. Faisons très objectivement partager ces difficultés-là à l'ensemble du territoire départemental. Nous avons aujourd'hui besoin à l'intérieur de l'agglomération bordelaise, à l'intérieur de la C.U.B., de mettre en place des dispositifs d'urgence pour essayer d'apporter beaucoup plus de solutions très concrètes sur ce point-là. Un exemple, dans notre programmation 2005, il y a un décalage de 20 % sur le logement conventionné, c'est-à-dire celui qui peut répondre à ce que je viens de mettre en avant, il y a 20 % de moins en proposition sur le territoire communautaire que sur l'ensemble du territoire départemental. Donc c'est dire que nous avons là un dossier difficile, un dossier particulier, qui à mon sens doit amener un consensus, une mobilisation générale, des rapports de confiance, de la sérénité, parce que c'est un dossier qui nécessite la mobilisation des communes, la mobilisation de tous les partenaires, que ce soit à l'intérieur de l'agglomération comme à l'extérieur. Sur ce point, je regrette, sans ouvrir les débats de politique politicienne, on observe quand même quelques dérapages. Nous savons bien qu'il n'est pas facile de faire passer le message de mobilisation sur ce thème du logement social. Alors quand je vois une commune comme celle d'Artigues à côté de Lormont, où l'actualité ce week-end c'est, pour des élus, d'essayer de voir comment organiser un référendum d'initiative locale pour que la population soit appelée à refuser le logement social proposé par Madame le Maire d'Artigues. Cela est un dérapage ! Là on ne va pas dans ce que j'exprime, cette nécessité de consensus, de confiance. Je le souligne. Faisons en sorte qu'il y ait sur le plan départemental, sur le plan de l'agglomération une mobilisation générale pour que les réticences d'une partie de la population puissent être surmontées.

La tâche est immense, il y a dans cette délibération départementale, à travers cette délégation de demande de compétence, tout simplement le rôle que le Conseil Général se propose de jouer, qui est forcément un rôle, comme dans tous les dossiers, d'observation, de dynamisation et de prise en compte des projets et des propositions territoriales. Donc je suis absolument convaincu, comme c'est le cas dans toutes les politiques, que le Président du Conseil Général avec le département sera attentif à ce plan d'urgence, comme il le sera sur l'ensemble du département, et comme cela correspond d'ailleurs tout à fait à l'esprit de cette délibération. Mais je crois que très concrètement il faut aujourd'hui utiliser toute notre énergie pour relayer cette délibération, et qu'il y ait une production rapidement d'une offre importante et massive ; il y va d'ailleurs de ce que nous souhaitons prioriser dans nos politiques. Comment parler par exemple de la mixité sociale et fonctionnelle s'il n'y a pas une offre abondante du département, au moment où certains secteurs du département et de l'agglomération vont dans le sens de se renouveler, de travailler sur le renouvellement urbain, et où il ne s'agit en aucun cas ainsi de provoquer d'un côté la spirale des ghettos et de l'autre de reporter des problèmes qui sont difficiles à gérer pour nous aujourd'hui ? Gilles Savary y faisait allusion sur un certain nombre de territoires dans d'autres secteurs du département. Nous aurions, si c'était notre volonté, un degré d'irresponsabilité qui bien sûr ne peut être soupçonné.

**Michel DUCHENE :**

Pour répondre à notre collègue Jean Touzeau tout aussi calmement, mon cher collègue, tout d'abord vous parlez de problèmes spécifiques à l'agglomération, le Président de la C.U.B. a dit l'inverse ce matin. Peut-être ne l'avez-vous pas entendu en début de séance ? Il a bien rappelé que le problème n'était pas spécifique à la C.U.B., mais qu'il était général, et que c'est un problème national. Enfin je ne crois pas m'être trompé en l'écoutant. Si le problème est national c'est bien qu'au bout du compte les politiques menées précédemment n'ont pas permis peut-être de créer les logements sociaux qu'il aurait fallu créer. En ce sens là je rejoins tout à fait Nicolas Florian. Tout aussi calmement, mon cher collègue, c'est le Gouvernement que vous avez soutenu qui n'a pas mis en place les outils qui permettaient de créer ces logements sociaux. Nous le rappelons, c'est sous le Gouvernement Jospin que la création de logements sociaux s'est littéralement effondrée. Après tout peut-être n'avez-vous pas pu faire autrement, mais ne faisons pas retomber sur la C.U.B. des décisions assez anciennes. Vous le savez, parce que vous connaissez bien ce dossier, entre le moment où on prend une décision de logement social, on s'engage sur la création d'une préemption du foncier, et l'arrivée des habitants, il faut entre deux ans et demi ou trois ans, quand tout va bien. On peut faire plus vite, mais pas tout le temps. Nous vivons aujourd'hui, nous assumons aujourd'hui la politique que vous avez menée précédemment. Vous avez attaqué d'une certaine manière la politique menée par Alain Juppé, mais je constate que cette politique d'abord a permis de développer un projet urbain. Ce projet urbain a permis de développer un transport en commun en site propre, et je constate que le long des couloirs du tramway un certain nombre de maires ont su anticiper, préempter, et réaliser des Z.A.C. Toute une série de Z.A.C. ont été réalisées dans l'agglomération, par exemple la Z.A.C. de Floirac avec des milliers de logements. Permettez-moi de vous rappeler une autre Z.A.C., vous la connaissez, cette Z.A.C. de centre ville, dont on parle un peu, qui est l'une des plus chères de l'agglomération, qui comporte essentiellement de la voirie et très peu de logements sociaux. C'est mon collègue qui en a parlé ! Et oui elle se situe à Pessac ! Peut-être que le maire de Pessac de l'époque n'a pas pu faire autrement, mais c'est une Z.A.C. plus de voirie qu'une Z.A.C. de logements. Donc concernant les Z.A.C. de logements sociaux, vous ne pouvez pas tellement nous donner de leçon sur cet aspect-là. Et puis vous avez oublié de prononcer un nom, c'est Jean-Louis Borloo qui véritablement a défini un plan, dont vous profitez Monsieur le Maire, je pense que vous en êtes conscient et heureux au bout du compte parce que cela va vous permettre de réaliser une belle opération de démolition-reconstruction, de développer de la mixité, et je vous en félicite. Donc le plan Borloo c'est finalement la volonté de rattraper les erreurs du passé, c'est la volonté de débloquer des financements importants qui vont permettre de réaliser du logement social et c'est une volonté de développer de la mixité sociale.

Alors ne nous rejetons pas la responsabilité, ne profitons pas du logement social, nous n'en avons pas peur. Le logement social on y retrouve toutes les catégories sociales, vous le disiez vous-même, 80 % des français y ont droit, et on ne va pas aller vérifier qui vote pour qui dans ces logements sociaux.

Vous nous faites une proposition. Nous nous en inquiétons parce que nous avons vécu précédemment sur d'autres dossiers des déclarations, qui finalement au bout du compte n'ont pas abouti à des réalités concrètes. Alors, écoutez, on jugera dans le futur, mais je trouve que l'inquiétude de Nicolas Florian était tout à fait acceptable car elle s'appuyait sur une délibération, qui finalement est assez légère dans la forme et qui nous laisse penser que les engagements futurs et les réalisations futures sont loin de voir le jour.



## Gilles SAVARY :

Je voudrais d'abord reprendre la logique de cette délibération. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence, il s'agit d'une délégation de compétence. C'est très différent. C'est-à-dire que les établissements publics de coopération intercommunale ou les Départements, là où les établissements publics de coopération intercommunale ne l'appellent pas, peuvent appeler la gestion des aides à la pierre, gestion qui sera assurée par un service de fonctionnaires d'Etat mis à disposition du Conseil Général. Pourquoi est-ce que nous l'avons appelé ? C'est un peu la réponse à ce que disait Alain David tout à l'heure. C'est que nous maîtriserons beaucoup mieux la négociation avec l'Etat que si nous y allions à 44 établissements publics de coopération intercommunale. Le Département se met à disposition du territoire pour éviter la balkanisation qui est prévue dans la loi. Cette loi est incomprise par les professionnels. Vous vous rendez compte qu'elle donne la compétence à chaque établissement public de coopération intercommunale qui voudrait la prendre, ou du moins la délégation. C'est-à-dire qu'on pourrait avoir parmi les 44 de Gironde, les 44 qui se disputent l'ensemble de la dotation girondine avec certains présidents qui ne voudront pas faire de social, d'autres qui ne voudront que des P.L.S., et ainsi de suite.

Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est d'apporter de la cohérence dans l'ensemble du département parce que nous en avons bien besoin, et d'avoir le poids et la puissance de négociation du Département face à l'Etat. Voilà quelle est aujourd'hui la raison pour laquelle nous appelons la délégation de compétence d'aide à la pierre qui, à l'inverse de toutes les autres dispositions, en réalité nous amène des moyens plutôt qu'elle nous en enlève. Ce sont des moyens de distribution d'aide d'Etat en réalité. Et nous serons quand même toujours dépendants des dotations de l'Etat en matière d'aide à la pierre, mais nous négocierons beaucoup mieux. Cette loi d'ailleurs a tout fait pour que les Préfets divisent pour régner, puisque les Préfets distribuent les aides à la pierre dans l'ensemble de la Région ; ils sont maintenant face à l'ensemble des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale de toute la Région, et donc évidemment plus cela balkanise plus le Préfet fait ce qu'il veut. Et donc ce que nous souhaitons nous, c'est proposer à l'ensemble du territoire girondin une politique cohérente et un pouvoir de négociation face à l'Etat. Voilà quel est le premier sens de cette délégation d'aide à la pierre.

Pour ce qui est du rôle des maires, nous vous proposons dans cette délibération, et ce n'est pas une disposition légale, de mettre en place un conseil départemental au logement, c'est-à-dire une assemblée qui nous permettra de définir, en concertation, la politique de logement du Département. C'est pour cela qu'aujourd'hui vous n'avez pas le contenu, mais vous avez les instruments. Ce conseil départemental du logement sera composé de trois grands collèges, outre les conseillers généraux : le premier les bailleurs publics et privés, le second les médiateurs locatifs malgré le retrait de l'Etat, mais c'est très important de reconquérir le parc privé. J'ai signé l'autre jour, en délégation du Président, la charte de l'habitat solidaire qui permet, à travers des médiateurs locatifs, de loger des gens en très grande difficulté dans le parc privé. Le parc privé c'est aujourd'hui à peu près, en dehors de la C.U.B., six mille logements libres. Il faut trouver les moyens et les dispositifs pour les reconquérir, y compris d'ailleurs les rénover, car dans certains petits villages plutôt que de faire des lotissements bon marché qui peuvent se dégrader très vite, il vaudrait peut-être mieux reconquérir le cœur des villages. Donc cela sera une politique que l'on vous proposera. Et le troisième collège sera les présidents d'établissements publics de coopération

intercommunale, car nous voulons faire cette politique avec eux. En tout état de cause ils ont le droit de se doter de P.L.H. et nous avons intérêt à ce qu'ils soient autour de nous pour que l'on coordonne la politique départementale. Voilà à quoi servira le conseil départemental du logement ici.

Nous allons faire un schéma départemental du logement, ce n'est pas non plus une obligation légale, cela ne s'appelle pas un P.L.H. puisque les P.L.H. sont de compétence des établissements publics de coopération intercommunale, mais il nous a semblé que pour guider notre action ici, de façon indépendante, il fallait avoir une vision globale de l'ensemble du territoire girondin intégrant les travaux de la C.U.B. Voilà ce que l'on vous propose dans cette délibération, c'est-à-dire les instruments, et j'espère que nous vous proposerons bientôt la politique. On le fera peut-être sans hâte excessive, parce qu'il faut d'abord bien mesurer les choses.

J'ai entendu Jean-Jacques Paris nous parler de l'action foncière, elle est absolument déterminante, à condition qu'elle n'alimente pas les spéculateurs. Bien souvent quand on subventionne, quand on achète des terrains très chers parce que la défiscalisation a fait monter les prix, cela revient à envoyer l'argent public au privé, donc c'est quand même cela le sujet. Aujourd'hui s'il y a une augmentation des prix du foncier, c'est parce que les propriétaires de foncier captent la défiscalisation. C'est cela le sujet. Donc chaque fois que l'on achète on envoie des fonds publics à des propriétaires. Il faudra probablement le faire de façon sélective avec les bailleurs sociaux ; les bailleurs sociaux qui ne sont pas que des anges blancs. J'entends Jean-Jacques Paris considérer que le monde est divisé en deux : les bailleurs sociaux d'un côté qui seraient gentils, mignons tout plein, auxquels on pourrait redonner notre fiscalité, et les autres. Non, les bailleurs sociaux ne sont pas que gentils et mignons tout plein, ils font beaucoup d'argent ces temps-ci, et donc il faut amener les bailleurs sociaux à être plus sociaux, pas forcément en les arrosant lourdement, mais on peut leur demander d'être un peu plus sociaux pour certains d'entre eux.

Maintenant pour ce qui est de la politique générale, nous avons deux énormes problèmes. Le premier, il est social. Il y a aujourd'hui un décrochage de plus en plus important de la population par rapport à l'accès au logement. Cela a été dit. Et ce n'est pas la peine de compter en P.L.U.S. ou en P.L.A.L., il faudra que l'on se mette à avoir des statistiques en loyer d'accès., parce que c'est trop facile de dire : "je fais du logement social", "regardez, j'ai fait quinze P.L.S. aujourd'hui", quand ils sont inaccessibles à des Rmistes qui partent en vrille. Aujourd'hui les P.L.U.S. sont inaccessibles à une partie considérable de la population. Et on raisonne par trop : "moi j'ai fait telle opération avec tant de P.L.U.S." La question est de savoir si cette opération est accessible à des gens en très grande difficulté, et la question ce sont les loyers de sortie. Et je crois qu'il faudra que l'on raisonne en terme de loyer de sortie parce qu'il y a une partie de la population qui décroche des loyers de sortie, même du logement social actuel. Cela va être une des préoccupations, nous devons veiller à ce décrochage d'une partie de plus en plus importante de la population de l'accès au logement y compris social. Je dois vous dire que même les bailleurs sociaux rechignent à nous donner des statistiques en terme de loyer de sortie. Donc il faudra que l'on y travaille.

Le deuxième problème et puis j'en termine, c'est le problème territorial. Le problème territorial c'est l'étalement de l'agglomération, irrésistible pour des tas de raisons parce qu'il y a des gens qui veulent vivre au grand air, parce que dans l'agglomération en réalité le discours

de la C.U.B. est volontiers généreux et de chaque maire volontiers égoïste, notamment en terme de densification.

### **Rumeurs dans l'hémicycle.**

#### **Gilles SAVARY :**

Oui c'est le rôle du politique, mais de ce point de vue là, Bordeaux est un exemple en matière de logement social, il n'y a qu'à voir ce qui s'est fait sur la Bastide où l'on avait une des réserves foncières les plus importantes de l'agglomération et on a livré cela aux promoteurs sans aucune politique publique et sans aucune politique de logement. On regardera les loyers sur la Bastide, c'est inaccessible. Ce n'est pas trop grave, c'est un bel exemple de ce que disait tout à l'heure Jean Touzeau, et on peut bien se l'attribuer collectivement, il n'y a pas eu de politique foncière de la C.U.B. depuis de très nombreuses années, en particulier liée au logement. Je pense qu'il faut que l'on aide la C.U.B. à se densifier, c'est-à-dire à produire à l'intérieur d'elle-même, non seulement l'aider mais être exigeant de ce point de vue-là, car on ne peut pas avoir deux discours : éviter l'étalement urbain par les routes et favoriser l'étalement urbain par le logement ou l'exode.

Si le Conseil Général a, avec la C.U.B., un rôle à jouer, c'est de l'aider à densifier et de veiller à ce qu'elle densifie, c'est-à-dire que son discours soit conforme à ses annonces, c'est notre rôle dans la C.U.B. Je suis favorable à ce que l'on ait une politique coordonnée avec la C.U.B., mais avec des exigences de résultat sur le fait qu'il faut éviter qu'il y ait un étalement trop grand. On devra avoir une politique différente en milieu rural, parce que le foncier est plus accessible et parce qu'en milieu rural chaque fois que des populations nouvelles arrivent dans des communes rurales cela suppose des aides plus importantes du Conseil Général à l'équipement des communes en particulier, car elles ne sont pas capables d'assumer toutes seules leurs réseaux, leurs équipements collectifs. C'est la raison pour laquelle probablement on travaillera sur ces deux pistes de politique différenciée entre le rural et l'urbain, mais avec une approche cohérente et une vision cohérente.

Voilà mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en matière de principe de travail. On peut estimer que l'on ne va pas assez vite, mais je crois que très franchement il faut prendre le temps d'analyser la situation et de mesurer les outils qui sont à notre disposition, et enfin de nous concerter avec l'ensemble des acteurs concernés.

#### **Christian MUR :**

Gilles Savary a été complet sur cette question, mais je voudrais le remercier aussi d'avoir abordé la question du rural. Effectivement les communes rurales de proximité de l'agglomération sont aujourd'hui atteintes par une demande très importante de foncier et d'habitat, et effectivement le problème des équipements publics va se poser à terme et très rapidement à ces communes-là.

Pour conclure, nous ne sommes pas encore dans un environnement clos pour ce qui concerne le logement et une loi "habitat pour tous" en cours de préparation va venir répondre à un certain nombre de questions posées ici, même pour le foncier ; je crois que la question du

foncier va être abordée dans ce cadre d'une nouvelle loi. Je crois aussi que l'Association des Départements de France a demandé, à l'occasion de cette loi, que le rôle des départements soit accru dans ce domaine.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## DECENTRALISATION DES ROUTES NATIONALES

Rapporteur : Jean-Jacques PARIS

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 18 de la loi du 13 août 2004 prévoyant le transfert de compétence "voirie nationale", Monsieur le Préfet a adressé au Président du Conseil Général, pour avis, par lettre du 30 décembre 2004, le projet de décret délimitant le nouveau domaine public routier national. L'avis du Département doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée plénière, dans un délai de trois mois à compter de la réception de la lettre du Préfet.

Vu les nombreuses observations techniques qu'appelle ce texte et qui ont été portées à la connaissance du Préfet dès le 3 février dernier, portant notamment sur :

- l'absence d'éléments permettant d'apprécier les enjeux de cette nouvelle répartition des compétences par rapport au périmètre délimitant le nouveau réseau routier national ;
- l'imprécision sur les moyens humains et financiers que l'Etat consacre au domaine routier national actuel pour son entretien et sa gestion et la part de ces moyens qui serait conservée ;
- l'imprécision sur le transfert des moyens humains et financiers correspondant au transfert du réseau proposé qui nécessitera à court ou moyen terme des travaux de remise à niveau, particulièrement pour sa sécurisation.

De plus l'Etat conservera dans le domaine public routier national, jusqu'à leur déclassement, les tronçons de RN n'ayant pas de vocation départementale qui devront rejoindre le domaine public communal. Un tel déclassement se ferait sans aucune compensation financière, donc entièrement à la charge de communes auxquelles il est inconcevable d'appliquer une telle contrainte qu'elles n'auraient aucune possibilité d'assumer.

Par ailleurs, il est à noter que de manière générale, les sections de routes nationales que l'Etat ne souhaite pas conserver n'ont pas ou peu fait l'objet de travaux, que ce soit d'investissement ou d'entretien, depuis de nombreuses années, et présentent souvent de graves problèmes d'insécurité routière.

Enfin, le Préfet a transmis tout dernièrement le texte de la convention relative aux personnels mis à disposition pour l'entretien des routes départementales, dont vous avez eu communication. Après examen, il apparaît que la grande confusion ayant prévalu à sa rédaction ne permet pas d'envisager une signature en l'état.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'émettre un avis défavorable :

- au projet de décret délimitant le nouveau domaine public routier national,
- au projet de convention relative à la mise à disposition des personnels mis à disposition pour l'entretien des routes départementales.

**AVIS DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.** La Commission confirme l'avis défavorable proposé par Monsieur le Président du Conseil Général, et demande que le paragraphe 2 de la page 2 soit remplacé par l'amendement ci-après :

- "A nos nombreuses observations Monsieur le Préfet n'apporte en réponse aucun élément nouveau au débat, confirmant le repli de l'Etat sur un réseau minimum autoroutier. Cette stratégie s'écarte de fait de la logique d'un service public national susceptible de compenser les inégalités territoriales, et de garantir partout les meilleures conditions de déplacement. Elle sous-tend une privatisation progressive du Réseau.

En outre, ce transfert est imposé par l'Etat sans la moindre recherche de cohérence d'un réseau départemental, ni la moindre réflexion sur un éventuel accompagnement vers une remise à niveau de ce réseau fortement dégradé et défini par défaut sans la moindre recherche de cohérence".

**AVIS DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Jean-Jacques PARIS :**

Vous le savez, Monsieur le Ministre nous fait la proposition de transférer 400 kilomètres de routes nationales, dans des conditions qui sont complètement défavorables à la collectivité. Ce choix de transférer les routes va aussi participer d'un éclatement du service public national des routes, et va ajouter aux déséquilibres territoriaux. Le risque est celui-là ; les déséquilibres entre les territoires, les inégalités territoriales. L'Etat aujourd'hui décide de ne conserver que le réseau autoroutier ou le réseau à voie rapide. En regardant de très près ce réseau pour la part girondine, on se rend compte (j'ai pris les statistiques de l'équipement sur la dernière période concernant la densité d'accidents au kilomètre) que la RN 113 que l'on veut nous transférer est celle qui est la plus accidentogène. La RN 215 est la deuxième, avec 0,86 accidents au kilomètre. Quand on fait le tour de la Gironde, on se rend compte que le réseau que l'on veut nous transférer est extrêmement dangereux et donc dans un état très médiocre. Voilà les explications que je devais vous fournir.

**Nicolas FLORIAN :**

Je ne comprends pas bien la position du Département sur ce dossier, justement après l'intervention de Jean Touzeau qui, tout à l'heure, nous expliquait que pour le logement il s'agissait de la mise en œuvre d'une loi de la République. Donc dans un cas on met en œuvre la loi de la République, et dans l'autre on se met en situation de désobéissance institutionnelle,

si je dois faire une analyse comparative. Nous regrettons la position du Département sur cette question. Je vous avouerai que la délibération, quand on l'a reçue, était assez peu fournie. Entre temps on a reçu des éléments, mais on n'est quand même pas tenu au courant de toutes les négociations qui ont pu avoir lieu, et on considère que le rapport qui est présenté manque l'objet initial de ce qui devrait être. La négociation qui a dû avoir lieu avec le Préfet, les services de la Préfecture, c'est sur la délimitation du réseau, sur une carte routière, il ne s'agit pas encore de parler de personnel ou de financement. Là aujourd'hui on nous explique, et surtout Jean-Jacques Paris le rapporteur, que l'on va être perdant, que l'état du réseau on ne le connaît pas, et c'est un peu inquiétant, que les moyens humains et financiers ne seront pas là. Bref encore une fois une réaction en suspicion, je serais tenté de dire.

J'ai quelques éléments en ma possession. Quand on nous dit "moyens financiers qui n'y seraient pas". Les quelques informations que nous avons pu glaner ici ou là nous laissent penser que l'Etat donnerait une dotation d'à peu près 1,8 M€ pour l'entretien de 400 kilomètres de réseau. Je n'ai pas regardé dans le détail le budget du Conseil Général pour savoir combien notre établissement consacre chaque année pour l'entretien de son propre réseau, 6000 kilomètres. Mais je ne suis pas persuadé, j'en suis même certain, quand on fait le rapport entre l'effort financier du département sur 6000 kilomètres et ce que nous propose l'Etat pour 400 kilomètres que l'on soit perdant. J'attends d'avoir les chiffres.

L'un des reproches qui est fait aussi, quand il s'agira de déterminer les moyens financiers, cela se fera d'abord sur une base calculée en 2002. Mais vous devriez vous en féliciter, car à l'époque c'était quand même Lionel Jospin et Jean-Claude Gayssot était Ministre de l'Equipement, des Transports et du Logement. Et j'imagine que pendant toute cette mandature et au moins jusqu'à la moitié de l'année 2002 les moyens financiers étaient là, étaient conséquents, et que le réseau national dont a hérité la nouvelle majorité est en parfait état. On devrait s'en féliciter. Donc n'inversons pas les problèmes. Ce qui nous est demandé aujourd'hui, c'est de délimiter les réseaux qui pourraient être transférés. On prend du retard avec une telle attitude. On met en avant des arguments qui ne tiennent pas toujours la route. Sur les transferts de personnel, il y a une logique enclenchée depuis 1984, et en 1992 il y a eu transfert de personnel à la D.D.E.. Je ne me souviens pas, à cette époque là, vous avoir entendu hurler ; de toute façon je n'étais pas encore élu.

Revenons à la question qui est posée initialement sur les routes nationales qui pourraient être transférées, ne rentrons pas encore dans un débat sur les moyens et l'Etat. Je pense que l'on se prive justement de possibilités de négociation avec le Préfet sur ce dossier, car on ferme la porte au nez des services de l'Etat de façon un peu cavalière, et il ne faudra pas s'étonner après si les mêmes services de l'Etat ont une oreille un peu moins attentive aux demandes que l'on pourrait formuler.

Donc notre groupe ne votera pas dans le sens que vous nous demandez, et nous sommes favorables au transfert qui est proposé et à la signature de la convention qui est proposée par le Préfet de la Gironde.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Je voudrais dire que l'on respecte les services de l'Etat, et je peux dire à Nicolas Florian que nous sommes très respectés par Monsieur le Préfet.

**Yves LECAUDEY :**

Sur un premier point, sur les routes à l'heure actuelle nous avons eu une réunion cette semaine où l'Etat est venu en annonceur de concertation, heureusement, pour nous dire que si nous ne mettions pas la main à la poche en continuité des avances que nous faisons à l'Etat, il n'y aurait pas de travaux routiers au titre du contrat de plan en 2005. Par conséquent, après étude, nous avons accepté d'anticiper pour ne pas, en particulier, arrêter les travaux sur le Pont d'Aquitaine. Cela s'est passé il y a trois jours.

Deuxième point, Nicolas Florian, c'est une interrogation et une réponse de ma part sans doute. Est-ce que vous croyez vraiment ce que vous nous avez dit quant à l'effort de l'Etat en matière d'entretien des routes ?

**Nicolas FLORIAN :**

Avant 2002, non, je n'y crois pas.

**Yves LECAUDEY :**

Parce que si vous y croyez, je suis maintenant persuadé que vous n'avez pas très envie de revenir aux affaires au Département, vous en avez fait la démonstration. Parce que s'enfermer dans ce raisonnement-là, quelque part, cela manque de sens de responsabilité à terme.

**Alain RENARD :**

Je voudrais soumettre à notre collègue Nicolas Florian la pratique actuelle de l'Etat par rapport à un morceau de route nationale qui est l'ancienne RN 10, et où l'Etat, sans concertation aucune, propose qu'elle soit gérée par une commune de 1700 habitants, qui s'appelle Laruscade. Six kilomètres d'ancienne route nationale 10, même si la commune de Laruscade est une grande commune en matière routière puisqu'elle a 100 kilomètres de pistes forestières et de voies rurales, vous voyez bien, mon cher collègue, qu'en la matière on n'a pas les moyens de pouvoir accepter. Je tiens à le dire en tant que conseiller général de ce canton où se situe la commune de Laruscade, le procédé me semble très léger, et je tiens à remercier le Conseil Général et le Conseil Régional d'avoir fait tout ce qu'ils ont fait pour qu'une promesse, lancée il y a 25 ans lorsque l'autoroute A10 à péage a été construite, soit tenue, à savoir la fin des travaux de construction de la RN 10 doublée, gratuite, et qui elle reste dans le patrimoine de l'Etat, à l'inverse d'autres routes nationales qui n'ont pas eu la chance et l'opportunité de bénéficier des mêmes largesses de la part du contribuable girondin, parce que son portefeuille n'est pas à la mesure de l'incommensurable vide des financements de l'Etat depuis quelques années.

**M. LE PRESIDENT :**

C'est effectivement un très bon exemple que vient de citer Alain Renard.



## **Guy TRUPIN :**

Bien évidemment je suivrai la recommandation que vous nous faites de ne pas voter ces conventions, mais je voudrais apporter un éclairage un peu différent. D'abord en ce qui concerne le transfert des routes proprement dit, je dirai qu'il est totalement anormal que sur le transfert on n'ait pas ce qui s'est passé dans le temps lorsque les communes transféraient des routes au département, où nous demandions en tant que département que les routes transférées soient remises en état préalablement, ce qui dans les routes nationales actuelles, les 400 kilomètres de transfert, ne se fait pas.

En ce qui concerne le transfert du personnel, vous savez Monsieur le Président que c'est un dossier que j'ai suivi avec beaucoup d'attention à l'époque, et je regrette aujourd'hui que l'Etat, se défaussant encore par un transfert de moyens insuffisants, retarde cette mise à disposition des personnels de la D.D.E. au Département. Car il y a dans les subdivisions 80 % du personnel, ou 90 % dans certaines subdivisions, qui travaillent exclusivement pour le Département. Et on a cette situation un peu ubuesque où des personnels, du 1er janvier au 31 décembre, ne travaillant pas pour un centime de leur temps pour l'Etat, reçoivent des instructions, des ordres et des encadrements exclusivement de l'Etat. C'est quelque chose qui est anormal, et je pensais, mais là aussi l'absence de moyens qui ont été transférés est gênant, que l'on aurait cette mise à disposition des personnels et que vous, Monsieur le Président, vous pourriez avoir la main mise de vos routes et de votre personnel.

## **Jean-Jacques PARIS :**

Je ne suis pas surpris de l'intervention de Nicolas Florian. Son groupe politique a bataillé pour cette loi sur les responsabilités locales et son contenu. La loi est passée un peu en force à l'Assemblée Nationale au mois d'août dernier, donc je trouve tout à fait naturel et normal qu'il la défende aussi dans l'Assemblée départementale et sur le terrain, c'est une logique. Mais il est aussi raisonnable, pour notre part, qui n'avons pas partagé cette décision du Gouvernement, de regarder de très près ce que donne son application. Parce qu'en dernier recours, finalement, ce sont les citoyens usagers de la route et voire les contribuables qui subiraient les difficultés et les manques de ce texte de loi.

Je veux simplement rappeler, la première idée c'est la pérennité du réseau. Il est absolument contestable que l'Etat se replie sur un réseau seulement autoroutier, alors qu'il y a des grands itinéraires nationaux porteurs de trafics nationaux voire internationaux qui méritent des politiques cohérentes et de péréquation pour éviter une aggravation des inégalités.

La deuxième idée, ce sont les personnels. Il faut savoir que depuis 1990, les différents budgets de l'Etat n'ont fait qu'accuser une tendance à la réduction des personnels dans les départements de l'équipement. C'est une constante, sauf, vous le disiez d'ailleurs, pendant deux années de la période du Gouvernement 1997/2002, où il y a eu les vacances d'emplois remplacés et un certain nombre d'emplois, mais nettement en dessous de ce qu'il aurait fallu pour remettre les équipements, les D.D.E. à flot. Donc la situation des personnels en place aujourd'hui à l'Etat est nettement en dessous des besoins de la mise en état du réseau. Forcément, et même si l'Etat a mis les crédits sur ce réseau, cela a été loin de suffire à son maintien en l'état. Je vous faisais part tout à l'heure de l'étude de l'équipement sur le niveau d'insécurité sur ces routes-là, il est de ce point de vue parlant.

La troisième idée quand même, qu'il ne faut pas oublier, c'est le devenir du parc départemental. Vous savez que c'est un outil commun à l'Etat et au Département qui permet là aussi d'intervenir dans l'entretien de nos réseaux, et qui joue un rôle important dans la régulation du marché, et qui demain s'il disparaissait, risquerait de créer de fâcheux déséquilibres pour la collectivité. La question du parc départemental n'est pas réglée, elle a été renvoyée à plusieurs mois, et nous saurons dans quel espace juridique cet outil départemental pourra fonctionner, et il y a également près de 100 emplois à défendre dans le cadre du service public.

Il y a tellement de raisons de ne pas donner d'avis favorable à la proposition du Préfet, que c'est après une négociation, bien entendu avec les services de l'Etat, nous avons discuté, nous les avons écoutés, nous avons fait part de nos réticences, de nos arguments, ils nous ont écoutés. Bien entendu on continuera à discuter avec les services c'est évident, mais nous tenons à faire bloc avec de nombreux départements, puisque de nombreux départements donneront également un avis défavorable, pour obtenir de l'Etat de nouvelles concessions et, si nous devons arriver à un transfert de ce réseau routier, pour que cela puisse se faire dans les conditions qui soient les meilleures possibles pour les personnels et pour les usagers. Aujourd'hui les conditions ne sont pas remplies, c'est pour cela que nous proposons cet avis défavorable.

J'ajouterai simplement que nos budgets futurs, il ne faut pas se raconter d'histoire, seront liés aux décisions de transfert des routes aux conditions dans lesquelles ces transferts vont se faire. Il faut s'attendre à des difficultés très importantes si nous ne trouvons pas dans la négociation des concessions de la part des représentants de l'Etat. Egalement je le dis à nos collègues de l'opposition, ils ont tout autant intérêt que tous les girondins à défendre le niveau routier du département, et s'ils se rangeaient à une position d'acceptation, simpliste, de l'application de la loi, ils défendraient très mal les girondins. Ce ne serait pas une solidarité et ils devraient s'expliquer demain si les difficultés du Département grandissaient et surtout si les difficultés des usagers de la route augmentaient.

Voilà, c'est votre responsabilité, vous l'assumez. Vous pouvez rester des bons petits soldats de la loi, mais vous ne défendez pas bien les intérêts des girondins.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Je vais mettre aux voix en rappelant, pour l'histoire, qu'en 1971, période où l'on a eu le transfert des routes nationales, à cette époque-là on avait créé le F.S.I.R. (Fonds Spécial d'Investissements Routiers) qui avait été une ressource, c'était autre chose. Quand on compare les deux transferts, il n'y avait pas de difficulté parce qu'il y avait des moyens à ce moment-là.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, Vote contre de Alain Péronneau, Alain Duchêne, Yves d'Amecourt, Michel Darguence, Dominique Vincent, Stéphane Delaux, Nicolas Florian, Yves Foulon, Pierre Lothaire.**

## CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport prévoit des créations et des transformations de postes correspondant :

### ❶ à l'élévation des niveaux de compétence et validation des réussites à concours

- 3 transformations en catégorie A
- 3 transformations en catégorie B
- 2 transformations en catégorie C

### ❷ à l'adaptation des effectifs aux besoins des services et directions et résorption de l'emploi précaire

- 15 transformations en catégorie A
- 17 transformations en catégorie B
- 8 transformations en catégorie C
  
- Création d'1 emploi de catégorie C (filiale administrative) au Bureau de la Coordination Administrative des Vices-Présidences et des Présidences de Commissions – DGSD
- Création d'1 emploi de catégorie A (filiale administrative) à la Direction des Collèges – DGAJ
- Création d'1 emploi de catégorie B (filiale technique) à la Direction du Patrimoine – DGAT
- Création de 5 emplois de catégorie C (filiale administrative) à la Direction des Politiques de Lutte contre l'Exclusion - DGAS

### ❸ aux suites à donner aux CAP d'avancement réunies au titre de l'année 2004

- 29 transformations en catégorie A
- 12 transformations en catégorie B
- 59 transformations en catégorie C

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois la commission propose d'ajouter :**

① La création d'1 emploi de catégorie A de la filière médico-sociale pour assurer les fonctions de Responsable Adjoint du Centre Médico-Social de Bordeaux Grand-Parc. Cet emploi occupé à ce jour par un agent de la CAF est déjà financé à 60 % par le Département.

② De plus, La Commission souhaite préciser que l'effectif des Psychologues Enfance aujourd'hui à temps non complet est porté à un équivalent temps plein de 8 postes qui pourront être répartis en fonction de l'avancement de la réflexion en cours sur l'organisation de la mission Enfance.

## **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Alain RENARD :**

J'ai la responsabilité de vous présenter le rapport concernant des créations et transformations de postes. Il est significatif de l'investissement de nos agents dans l'évolution de leurs savoirs et leurs compétences, dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale. Je voudrais cependant vous faire part de la situation des agents, nombreux, qui ont présenté et réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif. Les possibilités de nomination à ce grade n'ayant pas été décontingentées, nombre d'agents titulaires de ce grade ne peuvent être nommés. Vous avez, Monsieur le Président, saisi Monsieur le Ministre de la Fonction Territoriale du caractère insupportable de cette situation pour les agents concernés.

De plus, ce dispositif d'examen professionnel va être reconduit en 2005 pour les adjoints administratifs, mais aussi pour les rédacteurs dans un cadre de nominations aux grades correspondants après examen toutes aussi limitées et contraintes... Il est impératif que les collectivités territoriales comme la nôtre, gestionnaires des carrières des agents, voient dans leur propre intérêt d'évolution des compétences requises pour assumer les missions, mais aussi pour assurer la promotion de leurs agents, que cette incohérence des quotas soit levée. Je sais Monsieur le Président votre implication dans la résorption de cette situation.

Je voudrais attirer votre attention, mes chers collègues, sur la création de postes alors que cette séance de vote des taux n'a pas vocation à amener des propositions structurelles qui sont habituellement examinées lors du BP ou du BS en ajustement.

Je saisis cette opportunité pour saluer l'investissement important des services de la D.R.H., sous la responsabilité de sa directrice, et la qualité des relations inter service au niveau du Conseil Général pour préparer la venue des personnels de l'Etat concernés par les transferts de responsabilité et de charges décidés par le Gouvernement actuel et sa majorité, T.O.S., R.M.I., D.D.E., etc.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**